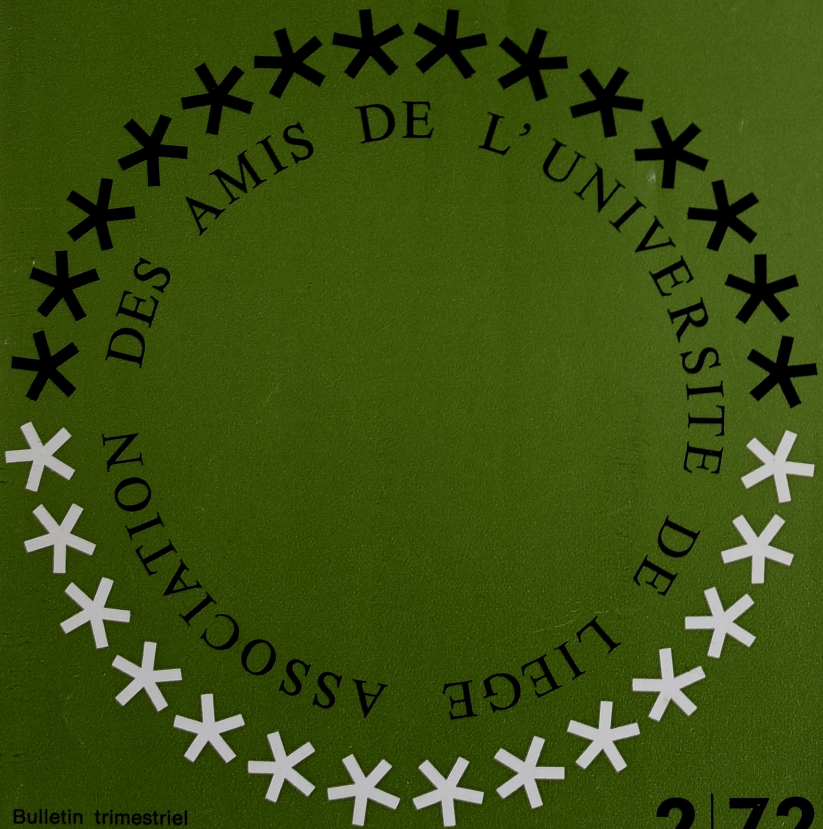


P1196B

Revue Universitaire de Liège



Bulletin trimestriel
44^e année, numéro 2/1972

2 | 72

Association des Amis de l'Université de Liège

a. s. b. l.

objectifs

Servir l'Université, tout particulièrement dans sa mission humaine et sociale vis-à-vis du public, de ses étudiants — présents et futurs — et de ses diplômés
Servir ses membres, notamment par des publications et autres activités d'information

ont présidé l'association depuis sa fondation

† Emile Digneffe (1929-37); † Jules Duesberg (1937-47); † Albert Dewandre (1947-61)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. LEROUX, Ingénieur A.I.Lg., Administrateur de sociétés.

Vice-Présidents : MM. M. DUBUISSON, Recteur honoraire de l'Université, J. REY, Ministre d'Etat, ancien Président de la C.E.E., et M. WELSCH, Recteur de l'Université.

Secrétaires : MM. R. CLEMENS, Professeur à l'Université, et J. STASSART, Professeur et Membre du Conseil d'administration de l'Université, Président du Conseil central de l'Économie.

Trésorier : M. A. FETTWEIS, Doyen de la Faculté de Droit.

Membres : MM. M. ALBERT, Premier Président émérite de la Cour d'Appel; J. ANDRE, Directeur Général de la S.P.I.; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; Baron P. CLERDENT, Gouverneur honoraire de la Province, Président de Cockerill; J. COMPERE, Professeur à l'Université du Zaïre, Président des Anciens de l'U.Lg. à Lubumbashi; J. CONSTANT, Procureur Général émérite à la Cour d'Appel, Professeur émérite à la Faculté de Droit; L. DABIN, Professeur à la Faculté de Droit; Th. DARRAS, Docteur en médecine, ancien Président des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa; J. DELCHEVALERIE, Directeur Général à l'Université; E. DELEIXHE, Docteur en médecine; G. DELEIXHE, Directeur de la succursale de Charleroi de la Banque de Bruxelles, Président d'honneur de la Section Bruxelloise des Amis de l'U.Lg.; G. DELREE, Docteur en médecine, Président de l'A.M.Lg.; J. DEMBOUR, Professeur à la Faculté de Droit; R. DEPREEZ, Secrétaire Général de l'A.I.Lg.; A. DE SCOVILLE, Chargé de cours à la Faculté de Médecine, Professeur honoraire à l'Université d'Elisabethville, ancien Président des Anciens de l'U.Lg. au Katanga; N. DESSARD, Ingénieur A.I.Lg.; P. DEVAUX, Inspecteur Médecin vétérinaire, Bourgmestre de Neufchâteau; A. DONEUX, Secrétaire Général adjoint de la Sabena, Président de la Section Bruxelloise des Amis de l'U.Lg.; Ch. DONNAY, Ingénieur à l'usine d'Athus de Cockerill, Président de la Section du Sud-Luxembourg des Amis de l'U.Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; P. EVRARD, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, ancien Président de la Maison des Etudiants; L. G. FRAIGNEUX, Directeur des ventes honoraire des Usines à Tubes de la Meuse, Président de l'A.L.D.Lg.; R. GODEFROID, Commissaire du Gouvernement près l'Université; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué des Etablissements F. Graindorge; R. GROSEJAN, Chargé de recherche à l'Institut de Sociologie, Membre du Bureau permanent du Conseil d'administration de l'Université; P. HARSIN, Professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres; E. KALALA, Conseiller à la Cour suprême du Zaïre, Président des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa; J. LABARBE, Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres, Membre du Bureau permanent du Conseil d'administration de l'Université; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président de la S. A. Asturienne des Mines; R. LALOUX, Président honoraire de la F.N.; A. LOUSSE, Recteur honoraire et Doyen de la Faculté de Médecine vétérinaire, Membre du Conseil d'administration de l'Université; R. MARECHAL, Professeur à l'A. R. de Liège 1, Président de l'Association des Mathématiciens A.M.U.Lg.; E. MASQUELLIER, Ingénieur A.I.Lg., Régent honoraire de la Banque Nationale; Ch. MASSONNET, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, Membre du Conseil d'administration de l'Université; E. MERSCH, Directeur honoraire du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; G. MOTTARD, Gouverneur de la Province; Baron J. NAGELMACKERS, Banquier; J. NYS, Président de l'A.I.Lg.; R. RAMACKERS, Secrétaire Général de la Société générale Coopérative; R. REMY, Directeur d'administration à l'Université; Cl. RENARD, Vice-Recteur de l'Université; A. RINGLET, Docteur en médecine, Président de l'Association Namuroise des Anciens de l'U.Lg.; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SAMBON, Docteur en médecine, Président de la Section de Mons-Borinage des Amis de l'U.Lg.; H. SARLET, Directeur du Laboratoire de contrôle et de recherches à la S. A. Carideng, Président de l'Association des Chimistes A.C.Lg.; H. SCHLITZ, Administrateur de l'Université; R. SCHUMACKER, Président du Conseil universitaire du Personnel scientifique; C. STAINIER, Professeur émérite à la Faculté de Médecine, Président d'honneur du Cercle des Anciens de l'Institut de Pharmacie; G. STIENNON, Directeur-adjoint au Centre d'Etudes Nucléaires de Mol, Président de la Section de Campine des Amis de l'U.Lg.; G. VANDERSMISSEN, Directeur de la Fondation A. Renard; M^{me} J. WATHELET-WILLEM, Chef de Travaux à la Faculté de Philosophie et Lettres, Présidente de l'Association des Romanistes A.R.U.Lg.; MM. A. WILEUR, Secrétaire Général de la S. A. Le Grand Bazar de la Place Saint-Lambert; L. WINAND, Professeur à la Faculté des Sciences.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur émérite à l'Université, et P. MARTIN, Président émérite du Tribunal de Première Instance de Liège.

SECRETARIAT PERMANENT

Secrétaire Général : M. J.-M. TEHEUX, Docteur en droit.

Secrétaire d'administration : M^{me} M.-C. GERMAIN-POCHET, Docteur en droit.

Secrétaire adjointe : M^{me} P. HUSKIN-HANSOUL, Assistante sociale.

PATRIOTIQUE S. A.

finance l'établissement d'une

CARRIERE LIBERALE

telle que MEDECIN, PHARMACIEN... et l'assure
par son assurance du

REVENU GARANTI

l'assurance CARRIERE par excellence



Demandez notre plan carrière à votre courtier ou agent, ou à :

PATRIOTIQUE s. a.

ANVERS : 1, Avenue de France.

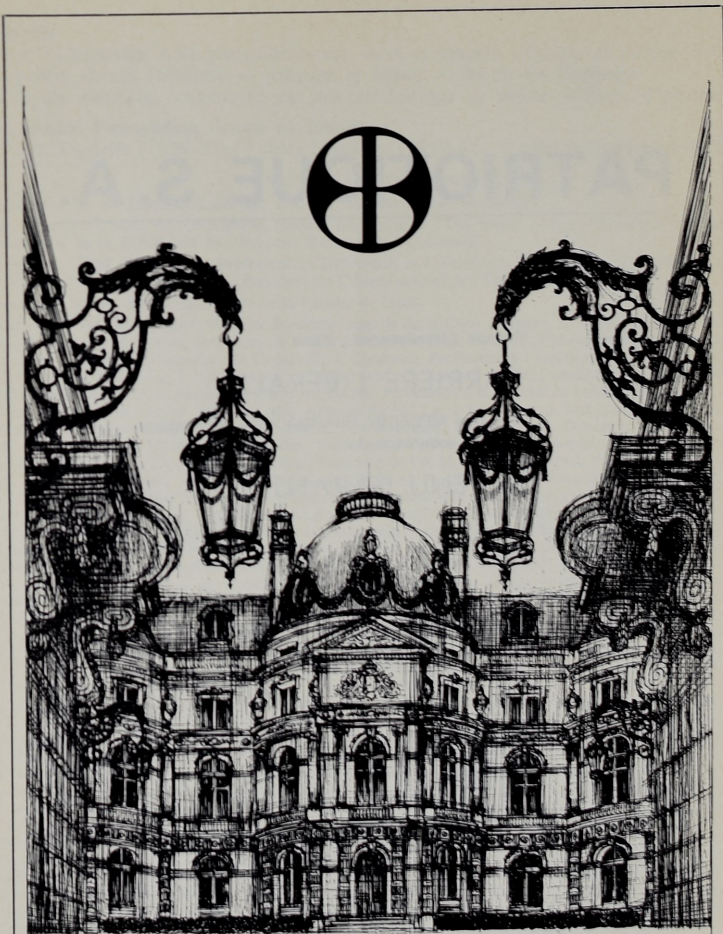
Tél. : 03/33.98.95

BRUXELLES (succursale) : 57b, Avenue d'Auderghem.

Tél. : 02/35.60.07

Inspection pour LIEGE : 17, Quai Marcellis.

Tél. : 04/42.46.41



Banque de Bruxelles

Plus de 950 agences

Revue Universitaire de Liège



44^e année, numéro 2/1972

Bulletin trimestriel
de l'Association des Amis
de l'Université de Liège

(Association générale des anciens étudiants de Liège)
A.S.B.L. placée sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi
Périodique publié avec l'aide financière du Ministère de l'Education Nationale et de la
Culture française

Secrétariat général

2, rue Charles Magnette (2^e étage), Liège
Téléphone : 04/23.98.20
C.C.P. : 1507.13

Sommaire

	Pages
• Ouverture de l'année académique 1972-73	5
• Situation de l'Université durant l'année académique 1971-1972, par M. Henri Schlitz, Administrateur de l'Université	7
• Liège devant la réorganisation universitaire. Problèmes et per- pectives, par M. Maurice Welsch, Recteur de l'Université	15
• L'A.C.A.U.F. : une nouvelle association interuniversitaire. Pré- sentation par le Conseil universitaire du personnel scientifique de l'Université	29
• L'Assemblée générale de 1972	33
• Où en est l'installation de l'Université au Sart Tilman ?, par M. Maurice Welsch, Recteur de l'Université	37
• <i>Au fil des jours</i>	
A l'Institut d'Astrophysique	43
XXV ^e Journées médicales liégeoises	43
Visite ministérielle au Sart Tilman	44
Annuaire et Assemblée générale de l'A.M.Lg.	45
Jean Rey, enfant et artisan de l'Europe	45
Pays mosan et Rhénanie	45
Musica Aurea	45
Arts et techniques de la parole	46
Journées internationales de l'A.I.M.	46
Exposition de Physique au Sart Tilman	46
Un dixième anniversaire	46
Extension universitaire liégeoise	47
Au Conseil central de l'Economie	48
Prix de la Revue médicale	48
Enseignement postuniversitaire pour médecins	48
25 ^e Séminaire de la C.D.V.A.	48

L'Université et l'Environnement	49
Perfectionnement à la gestion des affaires	49
Possibilités de formation en psychologie sociale	50
Section de Liège de la F.B.F.D.U.	51
Le 50 ^e anniversaire de la F.B.F.D.U.	51
Hommage au Professeur Arsène Soreil	53
Energie nucléaire et Environnement	53
Fondation Fernand Lazard	53
• In Memoriam	57
• Répertoire des annonces	58
• Nouveaux membres de l'Association	59

Les droits de reproduction, traduction et adaptation des textes et illustrations sont réservés.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Réalisation de cette Revue tirée à 8800 exemplaires :

Marie-Claude Germain, Paulette Huskin, Joseph Stassart et Jean-Marie Teheux.

Ouverture de l'année académique 1972-73

Le 30 septembre 1972, le Sart Tilman, symbole du renouveau de l'Université accueillait pour la première fois la séance officielle de rentrée. La portée de l'événement ne pouvait échapper à personne : une étape marquante dans la vie de l'Alma Mater était franchie.

Le protocole traditionnel étant réduit au minimum, d'aucuns regrettaient peut-être les solennités d'hier ; mais l'heure n'est-elle pas à la simplicité ? Elle l'est, en tout cas, à l'austérité et aux restrictions les plus regrettables : c'est ce que rappelait déjà la manifestation ferme et digne des membres du personnel scientifique massés aux abords des amphithéâtres.

Devant une très nombreuse assistance dans laquelle on reconnaissait M. G. Dejardin, Président du Conseil culturel francophone, M. F. Dethier, Chef de cabinet représentant le Ministre de l'Education nationale, M. G. Mottard, Gouverneur de la province de Liège, plusieurs ambassadeurs et recteurs d'université, ainsi que différentes autorités, M. le Recteur M. Welsch rendit tout d'abord hommage aux morts des deux dernières années académiques. On notera que, la veille, des fleurs avaient été déposées au Mémorial universitaire, place du 20 Août.

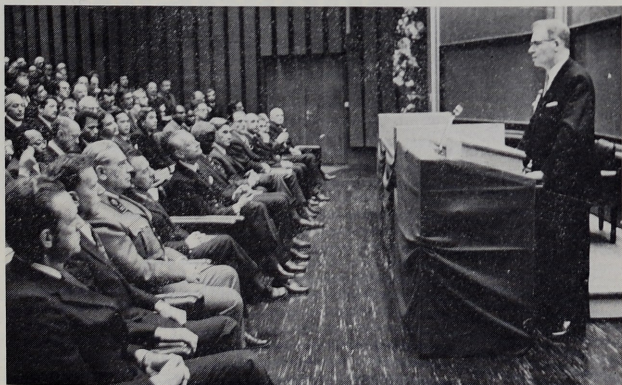


Photo La Meuse.

Deux excellentes allocutions devaient ensuite être prononcées respectivement par M. H. Schlitz, Administrateur de l'Université, et par M. le Recteur.

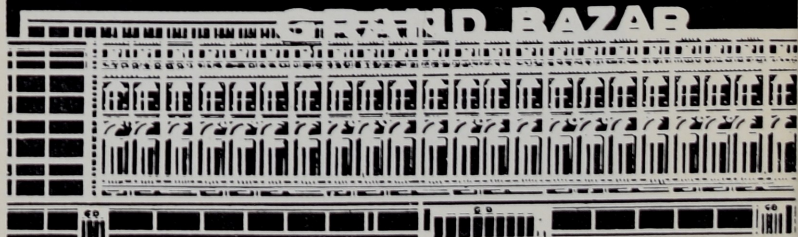
Le premier, a qui incombait de présenter le Rapport sur l'année écoulée, décrivit, en une remarquable synthèse, la situation de l'Uni-

versité dans ses principaux axes : les étudiants, le personnel, les finances, les bâtiments. Il en dégagait très clairement différentes perspectives d'action, sans omettre leurs profondes implications sur la vie de notre région.

M. le Recteur Welsch, pour sa part, évoqua les problèmes posés par les changements structurels qu'a connus depuis peu l'Université. Il esquissa les grandes lignes des orientations prises par le nouveau Conseil d'administration. A côté de décisions ministérielles récentes et dont on peut se féliciter — importants crédits pour l'hôpital universitaire, reconnaissance de la licence en arts et techniques de la parole —, il devait souligner les conditions de fonctionnement inacceptables qui sont faites à l'Université. Sa démonstration, particulièrement convaincante, fut ponctuée, à différentes reprises, par de vifs applaudissements et se termina par un pressant appel au soutien à l'Alma Mater en péril.

On trouvera ci-après le texte de ces deux importants discours.

LE GRAND magasin d'une GRANDE VILLE



LIEGE
VERVIERS
JEMEPPE
SERAING
HUY

GRAND BAZAR

Situation de l'Université durant l'année académique 1971-1972

Henri SCHLITZ,
Administrateur de l'Université



Elu en mars 1972, en fonction depuis moins de temps encore, je ne puis prétendre dégager le sens de l'effort accompli pendant une année de gestion que je n'ai pas entièrement vécue.

Après réflexion, j'ai cru plus utile de vous communiquer l'état dans lequel je crois trouver l'Université de Liège au terme de cette année académique. Ce sentiment d'utilité est né de l'idée suivante : si notre langue a encore un sens, administrer c'est servir. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'il convient de servir. En livrant ma perception de l'Université, ceux qui s'y intéressent auront l'occasion de réagir dès

le début d'un mandat assez long puisqu'il doit couvrir huit années.

Le temps n'est plus, s'il fut jamais, où la science et l'enseignement supérieur ne concernaient que ceux qui les pratiquaient. C'est dans un souci de clarté que ma description va parfois jusqu'à des données élémentaires qui risquent de lasser ou de faire sourire les nombreux habitués de ces analyses.

Par contre, je n'aborderai pas de nombreux et importants sujets de réflexion qui touchent aux techniques d'enseignement et aux conditions du travail de recherche, bref aux aspects académiques. Je m'en tiendrai à l'examen des moyens matériels nécessaires à l'existence de l'Université.

Chez nous plus qu'à d'autres niveaux d'enseignement sans doute, les problèmes de l'intendance sont inextricablement liés aux problèmes de l'enseignement et de la recherche. Par là-même, les fonctions de recteur et celles d'administrateur doivent rester soudées. Ils servent tous deux le même objet tout en ayant l'un et l'autre la charge de préoccupations particulières à leurs fonctions.

Très sommairement, la mission de l'administrateur est de veiller au fonctionnement matériel de notre entreprise. Mon propos se limitera à en situer les dimensions. Je n'épuiserai pas le sujet ; il est vaste. Mon tour d'horizon se limitera à quatre thèmes : les étudiants, le personnel, les finances et les bâtiments.

Les étudiants

Pour l'analyse sommaire de la population estudiantine, je m'en tiendrai à utiliser les statistiques publiées par la Fondation universitaire au 1^{er} février 1972.

Il y a eu cette année 76 589 étudiants universitaires en Belgique, dont 40 655 dans les universités de régime linguistique français. 9489 étudiants étaient inscrits à l'Université de Liège ; parmi eux, 8858 travaillent à Liège, 631 à Cureghem. Approximativement, le total de nos inscriptions a augmenté de 11 % par rapport à celui de l'année académique précédente. Ce taux d'accroissement est plus faible que dans d'autres régions du pays.

Il n'apparaît aucun facteur qui permette d'espérer un accroissement global plus important et plus rapide. Ainsi, par exemple, notre population féminine a cru plus tôt qu'ailleurs. Par contre, il existe différentes raisons qui pourraient agir dans le sens d'un recul. Ainsi, à Cureghem, la Faculté de Médecine vétérinaire compte 161 étudiants de nationalité étrangère. La proportion est donc très forte : 1 étranger pour 3 Belges. Il est malaisé de supputer toutes les conséquences qu'entraînera le transfert de cette Faculté à Liège, sans même préjuger de l'organisation possible d'études analogues dans d'autres universités.

A Liège, nous comptons 1594 étudiants étrangers, dont 150 originaires du Luxembourg, 118 d'Allemagne, 23 des Pays-Bas. Constatons que Liège est d'une part à 30 km de Maestricht, 54 km d'Aix-la-Chapelle, 211 km de Luxembourg et que, d'autre part, elle est à 64 km de Namur, 140 km de Mons, 85 km de Gembloux et 87 km d'Ottignies.

Il est évident que notre aire de rayonnement ne peut se définir par les seules données géographiques ; les distances n'ont guère de signification. L'existence de plusieurs régimes linguistiques différents complique singulièrement le problème. Je crois cependant que, pour certaines parties du territoire, nous aurions intérêt à analyser les modifications qu'entraîne le progrès des constructions d'autoroutes, de l'électrification des chemins de fer, voire enfin l'aménagement des transports urbains. Outre les problèmes qui naissent de l'existence simultanée d'un enseignement supérieur libre et d'un enseignement supérieur d'Etat, nous subissons directement l'influence du développement des institutions universitaires à Mons, à Namur, à Maestricht, à Aix-la-Chapelle et nous subissons celle qu'entraînera la création d'un centre universitaire dans le Limbourg belge. Si nous avons été réduits cette année aux seuls étudiants qui rentrent chaque soir au foyer familial, notre population tant à Liège qu'à Cureghem n'aurait pas atteint 6500 étudiants.

De nombreuses études faites sur l'origine géographique des étudiants montrent mieux que je ne pourrais le faire le caractère régional de notre recrutement. On peut craindre que nous nous trouvions engagés dans un véritable processus de provincialisation. Une telle évolution ne serait pas néfaste qu'à notre Université ; elle aurait des conséquences défavorables pour l'activité économique de la région.

Jusqu'ici, l'Université de Liège s'est efforcée d'accueillir le mieux possible ceux qui la choisissent. Les initiatives sont multiples : aide sociale, cours de français pour étrangers, etc., mais elles n'ont jamais eu pour ambition de donner une dimension nouvelle à nos possibilités de recrutement. De plus, chaque service universitaire, alvéole cloisonnée de la ruche, agit selon la personnalité de ses enseignants et de ses chercheurs. Chaque cellule dégage une certaine force d'attraction. L'action de chacun est sous-tendue d'options fondamentales qui couvrent toute la gamme des possibles. L'un vise la qualité d'une élite

et crée un véritable *numerus clausus* de fait ; l'autre tend à une liberté d'accès qui le met pratiquement en concurrence avec des établissements d'enseignement non universitaire. L'attractivité globale de l'Université est la résultante de ces efforts peu ordonnés. L'institution elle-même n'entreprend pas d'action volontaire dans ce domaine.

Par contre, nous sommes le jouet de décisions prises en dehors de nous. Notre population d'étrangers est due pour une très large part à des décisions de politique internationale et aux options de politique intérieure d'autres nations. De même, pour ce qui concerne les étudiants belges, nous subissons indirectement les conséquences souvent imprévues de décisions prises par le Gouvernement dans des domaines aussi divers que le réseau des communications ou le régime des allocations familiales.

Mon propos ne tend pas à promouvoir des actions de prestige. Pourtant, une université ne peut jouer pleinement son rôle si, quantitativement, elle n'a pas la dimension nécessaire. Dans la prospective du Sart Tilman, nous avons jugé qu'en atteignant 15 000 étudiants, nous créerions des conditions optimales de gestion qui permettent la plénitude des fonctions d'enseignement et de recherche. Pour atteindre un tel objectif, j'estime qu'il ne suffit plus de nous contenter d'être choisis. Une politique plus volontaire doit s'ébaucher. Je n'aperçois pas d'autre voie qu'un effort de réflexion pour nous situer clairement dans notre coin de territoire en tenant compte de l'Europe qui s'organise. Il faut en tout cas affirmer clairement nos complémentarités avec les autres établissements d'enseignement supérieur voisins, qu'ils soient universitaires ou non. En ce faisant, l'Université choisirait déjà ses étudiants, c'est-à-dire sa raison d'être.

Le personnel

Nos services comptables payent actuellement 4624 membres du personnel, dont 4513 à Liège et 111 à Cureghem. Contrairement à ce que beaucoup pensent, nous ne comptons parmi nous que fort peu d'étrangers. Parmi 248 professeurs et chargés de cours, 10 seulement ne sont pas de nationalité belge.

A l'Université, plus qu'ailleurs sans doute, il n'est de valeur que d'hommes. Il est extrêmement malaisé et très délicat de localiser nos secteurs forts et nos secteurs faibles. Dans l'ensemble, l'Université fait un réel effort non seulement du point de vue de l'équité et de la qualité de la sélection mais aussi pour la formation de son personnel tant académique au sens large qu'à celui de gestion. A titre d'exemple, dans le courant de l'année académique passée, nous avons subsidié plus de 400 missions à l'étranger. Il faut y ajouter de nombreuses autres missions financées par d'autres organismes. En sens inverse, de nombreux étrangers font des séjours plus ou moins prolongés à Liège. Je ne sais si ces efforts sont suffisants pour assurer la qualité du recrutement et de la formation. Il serait en tout cas regrettable que nos difficultés financières réduisent nos possibilités d'échange avec l'étranger. Beaucoup plus graves encore seraient les restrictions apportées au recrutement des hommes les plus qualifiés pour les fonctions à conférer.

Ceci dit, je crois que nous souffrons d'un handicap grave dû à la multiplicité des catégories d'agents et aux disparités étonnantes de

leur statut. Pour s'embaucher dans des entreprises, même de très grandes dimensions, le demandeur d'emploi s'adresse au service du personnel qui l'achemine vers le service où le besoin est ressenti.

A l'Université, par contre, il peut se faire qu'un demandeur d'emploi administratif ou technique écarté par l'administration centrale, trouve à se faire employer dans tel ou tel laboratoire, atelier ou bureau dépendant de professeurs dont les services disposent de ressources particulières. Le processus est bien plus complexe encore pour le personnel scientifique. De plus, tel agent dépend du Patrimoine, tel autre de l'Etat, tel autre encore est rémunéré à charge de fonds en provenance d'organisations nationales ou internationales. Le statut de ces agents est réglé par les dispositions propres à l'organisme qui dispose des fonds.

L'Université apparaît ainsi comme un vaste agglomérat de services relativement autonomes les uns vis-à-vis des autres. Les organes centraux font en quelque sorte office de secrétariat social, aidant du mieux qu'ils peuvent les organes périphériques à résoudre leurs problèmes dans la mesure où ils les ont exprimés.

Sociologiquement pourtant, quel que soit leur statut, tous ont le sentiment de travailler pour l'Université de Liège. Par contre, pour promouvoir leurs intérêts professionnels, beaucoup de raisons les incitent à constituer de nombreux groupes différents. Dans l'action, l'émiettement affaiblit.

De même, l'Université ne pèse pas de son véritable poids dans le marché de l'emploi. Certaines fonctions du personnel universitaire sont nimbées d'un certain mystère dans l'esprit du grand public. On croit mieux savoir ce qu'est un tourneur que ce que fait et représente un chef technicien ou un chef de travaux. En outre, il m'est arrivé de renoncer à tenter d'expliquer pourquoi deux titres identiques sont portés par des personnes dont l'activité et le statut sont fondamentalement différents.

Ajoutons à cela que les agents de l'Université ont la réputation d'être privilégiés. Nous comprenons alors mieux pourquoi l'opinion est si lente ou réticente à s'émouvoir aux problèmes parfois graves qui se posent à ceux qui travaillent chez nous alors qu'elle réagit apparemment plus facilement aux problèmes qui touchent le personnel des grosses entreprises privées.

Il serait de l'intérêt de l'institution et de ceux des individus qu'elle emploie que les agents de l'Université ne continuent pas à être traités différemment selon la provenance des fonds qui les rémunèrent. Ce ne peut être là qu'un objectif à long terme. Le chemin pour l'atteindre est plein d'embûches et de difficultés. Il ne suffit pas que nous soyons ensemble résolus à y parvenir, il faut encore que, pendant toute l'élaboration du processus, nous restions conscients que la solution de certains problèmes échappe à la seule autorité universitaire et que des modifications hâtives ou simplement pressées risquent de nuire plus que d'aider. Ce type d'entreprise exige beaucoup d'estime et de compréhension entre tous les partenaires. Il ne peut réussir dans un climat de surenchère.

Les finances

Il est malaisé de donner une exacte notion comptable du volume d'argent brassé annuellement par notre Université. Ces difficultés tiennent aux règles budgétaires et financières très différentes qui régissent ses multiples ressources. On ne m'en voudra donc pas si je suis relativement sommaire, mon souci étant de vous permettre de former des jugements de valeur.

En 1972, selon les prévisions actuelles, l'Université aura dépensé — grosso modo — deux milliards et demi, dont près de deux milliards provenant de l'Etat, soit directement par le financement du fonctionnement et des investissements, soit indirectement par les subsides de recherche, la subvention sociale, etc., 450 millions provenant de l'activité des services universitaires et 60 millions du Patrimoine proprement dit.

Cette masse est énorme. Encore que les statistiques soient malaisées à établir, on peut considérer que plus de 80 % de ces sommes — soit environ deux milliards — auront été dépensés dans la région liégeoise. J'ai cherché des points de comparaison, je n'en ai pas trouvés de sûrs. Les chiffres absolus suffisent sans doute à fixer vos idées. Dans le total de ces dépenses, la rémunération du personnel intervient pour près de 65 %.

Cette vision brutale permet sans doute à chacun de se rendre compte de l'importance des activités de l'Université dans la région liégeoise.

Je puis affirmer que le régime organisé à l'Université de Liège fait que toutes les ressources sont connues. Je ne trahis aucun secret d'Etat en affirmant que tel n'est pas le cas dans toutes les institutions universitaires, qu'elles soient belges ou étrangères. C'est là à mes yeux une qualité essentielle qui a sans doute demandé beaucoup d'efforts et d'habileté. Il convient de la protéger très attentivement.

Par contre, je pense que notre système actuel présente une faille qui mérite une sérieuse analyse.

Dans le total de nos ressources, il faut savoir que l'utilisation de 600 millions environ ne dépend pas uniquement de la volonté du Conseil d'administration. Or, d'une part, les ressources dont dispose le pouvoir central de l'Université sont relativement stables alors que, d'autre part, les ressources des organes périphériques sont directement fonction de l'imagination et du travail de leurs dirigeants. Il en résulte de nombreuses distorsions. Celle qui m'inquiète le plus dans l'immédiat est l'inégalité et peut-être l'inéquité de la répartition des ressources centrales entre les différents services d'enseignement et de recherche. Celui qui produit des revenus est parfois trop aisément délaissé au profit d'autres. Il va de soi pourtant que notre organisation ne peut inciter des services de recherche à se détourner d'activités non rémunératrices mais essentielles à l'accomplissement de la mission de notre maison.

Les voies de solution sont multiples, elles vont sans doute être recherchées. A mon avis, elles passent toutes par le respect de l'initiative individuelle des responsables de service sans quoi l'Université perdra la vivacité de leur impulsion. Par contre, chacun doit comprendre qu'une harmonisation est indispensable dans l'action.

Il reste que ce problème n'est pas propre à la seule Université de Liège. Il serait heureux que le Gouvernement prenne, pour sa part,

les dispositions nécessaires afin qu'une certaine justice règne entre les différents établissements d'enseignement supérieur. J'entends par là des mesures pratiques telles que, par exemple, un plan comptable unique. Je sais qu'il faut agir sur d'autres plans pour remédier aux inégalités actuelles, mais je suis convaincu que la discipline à laquelle cet instrument nous astreindrait est sinon la seule, du moins une des très rares démarches pratiques capable de donner une vue globale des problèmes. Elle nous permettrait de les aborder avec méthode. En définitive, le plan comptable est le document d'information qui manque pour permettre à ceux qui le veulent de tenter une plus équitable répartition des crédits nationaux.

Les bâtiments

L'Université dispose actuellement de 262 000 m² nets de locaux, dont 15 000 à Cureghem et 245 000 à Liège. Nous disposons aussi en Belgique des stations de Kanne et de Manhay. Nous avons entrepris la construction d'une station dite « des Hautes Fagnes » au Mont Rigi. A l'étranger, nous avons construit une station en Corse, elle s'achève. Nous avons des accords avec les stations de la Jungfrau et de Haute Provence.

Du point de vue des locaux, nous sommes en pleine période de mutation. Le Sart Tilman a été conçu dans une vision interdisciplinaire. L'Université doit s'y trouver entièrement regroupée au terme d'une période que nous ne sommes pas encore actuellement en mesure de limiter. Il reste cependant qu'après l'installation complète et définitive au Sart Tilman, l'Université doit conserver des têtes de pont. Certaines de ses activités sont indissociables soit de l'organisation sociale, soit de caractéristiques nationales. Ainsi, le service de médecine légale doit rester dans la ville de Liège, rue Dos Fanchon ; il en est de même du centre de transfusion sanguine, indissociable des installations de la Croix-Rouge. Nous en découvrirons sans doute d'autres encore. Certaines pièces de musées peuvent être mises en commun avec les dépôts dont disposent soit la Ville de Liège, soit la Province, soit l'Etat. En dehors du Sart Tilman, la station des Hautes Fagnes doit rester en bordure du parc naturel créé par l'Etat belge en collaboration avec les Etats voisins. Les stations de Kanne et de Manhay sont implantées en raison des caractéristiques exceptionnelles du sous-sol ; la station de Calvi, en raison des conditions que connaissent encore les eaux de mer et les fonds marins à cet endroit. Ces têtes de pont doivent servir à tous ; elles sont par nature même de vocation inter-universitaire et internationale. Il est impensable, à notre époque, de vouloir, par abus du droit de propriété, les réserver aux seuls chercheurs de l'Université de Liège.

La construction du Sart Tilman pose des problèmes de natures fort différentes. Elle est financée par des crédits tout à fait distincts de la subsidiation du fonctionnement de l'Université. Les arrêtés royaux qui doivent définir les normes physiques et financières n'ont pas encore été promulgués ; je ne veux pas en préjuger. J'attirerai simplement l'attention sur les points suivants.

La construction du Sart Tilman est une opération de transfert. Dès lors, ou bien on tient compte des surfaces existantes pour définir le financement des constructions nouvelles — dans ce cas, le produit de

la vente des établissements abandonnés doit rester à notre Université — ou bien, et cela serait sans doute plus sain, le financement des constructions au Sart Tilman est calculé abstraction faite des surfaces déjà existantes — dans ce cas, les immeubles abandonnés retournent à la collectivité. Je viens d'apprendre que le Gouvernement a réglé le problème en ce sens. Je m'en réjouis.

La première phase de construction au Sart Tilman est pratiquement achevée. Les terrains sont acquis ; ils forment un ensemble de 600 ha dont 400 approximativement resteront boisés et 200 sont affectés à la construction. Nous y avons construit dès à présent 77 000 m² nets de locaux. De plus, sont actuellement en cours les travaux de construction de la première phase de l'hôpital, ainsi que l'extension des instituts de chimie et de physique, y compris l'installation d'un cyclotron. Dans les prochaines semaines, nous mettrons en service les locaux provisoires affectés à une partie de l'institut des sciences de l'éducation. Pour faire image, je comparerai cette première phase aux premiers soins donnés aux blessés.

La véritable opération, le véritable transfert va commencer avec ses conséquences profondes, sociologiques et économiques. Jusqu'ici, le plateau du Sart Tilman n'a réagi que très insensiblement à l'arrivée des deux premiers milliers d'étudiants ; la Ville de Liège, pour sa part, n'y a guère vu de différence. Mais, il n'en sera plus de même au fur et à mesure du développement du programme de transfert dont le bureau permanent, puis le conseil d'administration de l'Université vont prochainement entreprendre la mise au point. En même temps, il me paraît sage d'examiner avec toutes les instances responsables concernées le sort qui doit être fait aux biens à abandonner afin de leur assurer un maximum d'utilité économique et sociale. En étudiant maintenant ces problèmes, en prenant les décisions à temps, l'Université peut laisser derrière elle non pas des ruines mais des biens immédiatement utilisables et utiles.

A l'autre terme du raisonnement, le Sart Tilman lui-même peut être conçu comme une véritable opération d'urbanisation régionale. Il est temps de dépasser l'optique étroite de la simple construction des bâtiments nécessaires à notre entreprise et de s'atteler à en analyser toutes les conséquences. Des dispositions gouvernementales récentes permettent de croire qu'il est maintenant possible d'organiser l'éperon du Sart Tilman, c'est-à-dire une vaste zone de 2000 ha, en un quartier neuf de l'agglomération urbaine liégeoise. Dans un tel contexte, il est impensable de concevoir le domaine de l'Université comme un bien privé réservé à son usage exclusif ; il devient lui-même un bien collectif.

Avec l'hôpital universitaire, avec le parc de recherches industrielles universitaire, avec les vastes zones vertes enfin aménagées et mises en valeur pour la promotion de loisirs sains, dans le respect des richesses naturelles, avec enfin un effort d'imagination pour l'organisation des zones d'habitat, le Sart Tilman peut devenir une des chances maîtresses de la reconversion de notre région. Je pense non seulement que le véritable transfert de l'Université commence et qu'il doit être mené à terme en un temps court mais encore et surtout qu'il dépasse largement nos seuls problèmes et constitue une véritable opération de sauvegarde et de promotion de l'ensemble de l'agglomération liégeoise.

*
**

A notre époque, tout change vite. J'avoue que je ne perçois plus clairement le contenu des vieilles tensions contradictoires auxquelles les universités sont soumises. Il me semble qu'il ne s'agit plus de savoir si l'Université doit viser l'autonomie ou l'intégration dans la société, ni si elle doit ou non accepter le contrôle, ni si la liberté académique est antinomique d'un enseignement socialement intégré. Il ne me semble pas non plus qu'il s'agit encore de savoir si elle doit répondre à la demande sociale ou à la demande économique, si elle doit sélectionner ou guider ses étudiants. Je ne crois plus qu'il s'indique d'hésiter entre des modes de gestion démocratiques ou technocratiques, entre la promotion de l'enseignement ou celle de la recherche, de la culture générale ou de la formation professionnelle.

Au cours des remous qui se sont produits lors de ces dernières années, et partiellement grâce à eux sans doute, il me semble que le corps social a opté mais que ses options ne sont pas encore clairement dégagées. Je veux dire que les mentalités ont changé mais que les nouvelles positions de principe ne se révèlent que très lentement. Le problème, à Liège comme ailleurs, est d'exprimer ces options, de trouver notre nouvelle manière d'être. C'est là œuvre d'imagination.

Je crois qu'aujourd'hui comme hier, nous ne pourrions la trouver qu'en utilisant à notre propre usage les forces de créativité qui existent dans l'Université ; la solution est en nous-mêmes. Entendez-moi bien : je ne néglige pas le fait que les structures juridiques donnent un cadre aux activités des hommes et des institutions. Nous y sommes tous attentifs en ces temps où précisément les règles qui nous régissent sont modifiées. Il ne suffit pas au pouvoir politique d'avoir une volonté.

Il faut encore que ses actes servent exactement ses intentions. En particulier, les réformes du droit exigent une astreinte d'esprit peu compatible avec la fébrilité de notre rythme de vie.

Si mon exposé s'est détaché des questions que pose l'application des nouvelles lois, ce n'est donc pas pour les minimiser mais pour vous dire ma conviction qu'elles ne doivent pas nous empêcher de consacrer le temps et les efforts nécessaires aux problèmes qui ne dépendent que de nous. Le moment est opportun pour considérer notre Université d'un œil neuf. Cette prise de conscience est nécessaire non seulement pour mieux la connaître mais pour la rendre plus conforme à l'image de ce que nous voudrions qu'elle soit. A long terme, vouloir c'est souvent pouvoir.

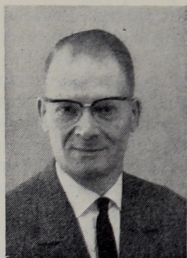
Henri SCHLITZ

Liège

devant la réorganisation universitaire

Problèmes et perspectives

Maurice WELSCH,
Recteur de l'Université



L'année académique 1971-1972 apparaît incontestablement comme un tournant d'importance extrême pour l'évolution des Universités belges. Elle a vu, en effet, la mise en application de deux lois nouvelles qui tendent à modifier profondément la vie des Universités, l'une, celle du 24 mars 1971, en réorganisant certaines structures des Universités de l'Etat, l'autre, celle du 27 juillet 1971, en définissant de nouvelles modalités de financement et de contrôle de toutes les Universités.

Avant leur promulgation comme après celle-ci, ces deux lois ont été l'objet de nombreuses quelquefois l'enthousiasme, plus fréquemment une violente opposition, et surtout de très vives appréhensions.

Il n'entre bien sûr point dans mes intentions d'en tenter ici l'analyse. Mon propos, plus modeste, se limitera à dégager, en partant de l'expérience acquise au cours d'une année, ce que la législation nouvelle nous a apporté de positif et de négatif.

Avant toute chose, cependant, il importe de souligner que l'année écoulée, pour bien des raisons, devait être une année de transition au cours de laquelle le travail des organes de gestion universitaires ne pouvait a priori atteindre qu'un rendement médiocre. En effet, durant le premier trimestre, il fallut mettre en œuvre la lourde procédure d'élection des membres du Conseil d'administration représentant les divers corps de l'Université. Pendant cette période, la gestion fut assurée, en vertu du principe de la continuité administrative, par le Conseil sortant et la Commission Administrative du Patrimoine, chacun dans le domaine de sa compétence. Mais l'on conçoit que ces organes aient laissé au futur Conseil le soin d'étudier tous les problèmes qui engageaient tant soit peu l'avenir.

Alors que les élections, réalisées dans un climat de très franche collaboration et ayant abouti aux résultats que vous connaissez, étaient clôturées à la date prescrite, la crise gouvernementale empêchait la désignation des membres du Conseil devant être nommés par le Roi. En raison de ce retard, le Conseil actuel ne put se réunir pour la première fois que le 1^{er} mars. Il s'est alors trouvé en face d'un nombre considérable d'affaires nécessairement laissées en suspens depuis décembre, des questions de principe que le Conseil sortant n'avait pas cru pouvoir trancher dans le courant du premier trimestre, des problèmes

enfin concernant sa propre organisation et sa mission de réforme des structures universitaires.

Ajoutons à cela que, pour la grande majorité des membres du Conseil, les problèmes de gestion de l'Université étaient chose entièrement nouvelle. Ces membres ont dû consentir un effort considérable pour comprendre la structure et le fonctionnement de cette institution si complexe. Pour tous, d'ailleurs, la tâche était particulièrement difficile puisque le Conseil, sous peine de léser bon nombre des membres de la communauté universitaire, devait traiter les affaires courantes sans désemparer, avant d'avoir eu le temps matériel de fixer ses propres principes et procédures. Il devait aussi, dans le même esprit, reprendre en main des affaires, parfois très proches déjà du stade d'exécution, dont l'instruction, commencée en fonction d'une politique générale et de règles anciennes, était à poursuivre dans un contexte légal nouveau, souvent mal précisé, par trop rigide, et surtout n'ayant pas prévu de dispositions transitoires.

Telles étant les conditions, on ne peut s'étonner que le Conseil, au cours de ses six mois d'activité effective, n'ait pu se pencher que sur un nombre limité de questions fondamentales et n'en ait d'ailleurs généralement qu'entamé l'étude.

Mais l'expérience acquise en ce laps de temps limité suffit pour répondre à certaines craintes qui furent exprimées dès que fut envisagée l'idée d'un élargissement des Conseils d'administration.

Après quelques séances, les membres du Conseil, venus des horizons les plus divergents, chacun avec ses opinions personnelles auxquelles il est sincèrement attaché, ont appris à se mieux connaître et à s'estimer réciproquement. S'ils exposent et défendent leurs idées, ils écoutent aussi celles des autres. Ils ont fait preuve de la plus grande bonne volonté en s'efforçant de comprendre et d'évaluer objectivement les opinions adverses. Ainsi, bien des préjugés et des malentendus ont pu être dissipés. Le manque d'intérêt, générateur d'absentéisme, l'obstruction systématique que d'aucuns annonçaient ne se sont pas manifestés. Bien au contraire, la volonté d'aider l'Université à mieux remplir sa triple mission d'enseignement, de recherche et de collaboration au développement de sa région, dont les aspects divers sont d'ailleurs intimement liés, a été clairement exprimée par chacun.

Certes, dans un groupe aussi hétérogène, un accord unanime ne peut être acquis à tout coup. Des divergences d'opinions subsistent, même après discussion, lorsqu'un problème complexe comporte de multiples facettes dont chacune revêt une signification plus ou moins importante aux yeux de différents interlocuteurs. Mais l'accord parfait est-il souhaitable ? Le débat, voire le conflit d'idées, n'est-il pas source de réflexions, ne peut-il même, bien souvent, clarifier finalement un problème, à la condition de se maintenir dans les limites de la courtoisie et du respect réciproque des opinions d'autrui ?

Je crois pouvoir affirmer que l'élargissement du Conseil a fait pénétrer dans l'organe de gestion suprême de l'Université des idées, des points de vues, des modes de penser nouveaux. Et cela nous est venu aussi bien des représentants des divers corps universitaires que des représentants des milieux extérieurs à l'Université, qu'ils soient économiques, syndicaux ou politiques. Ma conviction profonde est que la nouvelle composition du Conseil est de nature à favoriser le développement de l'Université en faisant mieux connaître sa vraie figure à l'extérieur et en lui apportant, de façon directe et permanente, les informations

nécessaires pour qu'elle s'intègre plus étroitement et plus efficacement à tout ce qui, autour d'elle, requiert sa collaboration.

Je ne voudrais cependant pas être accusé de décrire ici une situation parfaite, idyllique à l'excès. Aussi, dois-je m'empresse de dire que l'élargissement du Conseil n'est pas sans présenter par ailleurs des inconvénients. Inévitablement, les débats sont aujourd'hui plus longs et parfois plus confus qu'ils ne l'étaient lorsque le Conseil ne comprenait que quatorze membres, représentants d'un même groupe, qui, par conséquent, parlaient à peu près le même langage.

Dans des cas particulièrement complexes, la discussion prolongée a pu ne pas aboutir à de fermes conclusions et l'examen final du problème a dû être reporté à une séance ultérieure. On est en droit d'espérer, cependant, que ces inconvénients se feront de moins en moins sentir au fur et à mesure que le Conseil définira les principes fondamentaux de sa politique générale et fixera les procédures et critères nécessaires à leur application.

Mais on peut regretter que la loi ait prévu que tous les mandats de membre du Conseil expireront en même temps. Il en résulte, en effet, que des modifications importantes de la composition du Conseil, voire un renouvellement complet de ses membres, pourraient survenir de deux en deux ans. Certes il est bon que des personnes différentes prennent successivement en main la gestion de l'Université. Mais un minimum de continuité devrait être assuré à la politique générale guidant l'institution et nous ne saurions assez souligner que le travail d'un Conseil ne devient vraiment efficace qu'après une période de rodage. Il faut que tous ses membres, ayant eu le temps de comprendre comment est organisée et comment fonctionne l'institution, sachent voir dans une perspective adéquate les problèmes qui leur sont soumis, qu'ils aient eu le temps aussi de se connaître et de se faire mutuellement confiance afin d'œuvrer ensemble dans un climat indispensable de franchise et d'harmonie. A cet égard, un mode de renouvellement par moitié eut sans doute présenté des avantages.

Par ailleurs, entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 1972, le Conseil a tenu huit séances régulières et trois séances qualifiées d'extraordinaires, d'une journée chacune, consacrées à l'examen de problèmes très généraux. Par contre, le Bureau permanent, bien qu'il ait reçu du Conseil toutes les délégations de pouvoir que la loi permet de lui accorder, n'a dû se réunir que six fois. De plus, ses séances ont été en général relativement brèves, en dépit d'un ordre du jour abondant. Ceci, pour la raison très simple que la plupart des décisions à prendre au sujet des questions qui lui sont soumises n'appellent que peu de discussion et revêtent un caractère quasi automatique.

Cette situation paraît assez paradoxale puisque le Bureau permanent doit assurer la gestion journalière, expression qui, pour reprendre les termes d'un Ministre de l'Education Nationale, bien que vague est claire et courante. Elle est la conséquence de ce que certains pouvoirs, expressément réservés au Conseil d'administration, doivent s'exercer à propos de problèmes qui se présentent de façon constante et se retrouvent inscrits à l'ordre du jour d'à peu près toutes les séances. Il ne semble pourtant pas qu'il y ait intérêt à surcharger le Conseil de tâches d'importance pratique immédiate incontestable et d'ailleurs urgentes, mais dont la portée générale est nulle ou réduite et qui, en tout cas, n'engagent en rien l'avenir.

Le Conseil d'administration ne devrait-il pas, au contraire, disposer de l'essentiel de son temps et de son énergie, d'une part, pour fixer les règles selon lesquelles doivent être résolus les divers types de problèmes à caractère récurrent qui, selon ses strictes directives, pourraient alors être traités par le Bureau permanent ; d'autre part, pour « préparer de l'intérieur l'indispensable rénovation des structures universitaires » ?

A diverses reprises au cours de ses travaux, et plus particulièrement lors des séances des 24 mai et 12 juillet, durant lesquelles furent respectivement examinés les perspectives de financement et les projets de budget, le Conseil s'est rendu compte de la situation extrêmement critique dans laquelle les dispositions de la loi du 27 juillet 1971 plaçaient notre Université. Il a unanimement exprimé les vœux suivants qui furent communiqués à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

— que les charges constituées par les modes de revalorisation du statut pécuniaire ne soient pas imputées à l'allocation de l'Université mais soient couvertes par d'autres sources ;

— que les dispositions relatives au régime transitoire et concernant les engagements et les remplacements de personnel soient appliquées avec suffisamment de souplesse pour permettre, notamment, que certains engagements et remplacements justifiés puissent être effectués ;

— qu'un mode de subsidiation de la recherche scientifique soit organisé le plus rapidement possible.

La gravité de la situation a été soulignée déjà par des motions de l'Union des membres du corps enseignant, l'Assemblée générale du personnel scientifique, le secteur enseignement universitaire de la C.G.S.P. de Liège. Mais elle est tellement inquiétante que je me fais un devoir d'exposer pourquoi elle a conduit le Conseil à exprimer ces vœux.

En évitant de me perdre dans les détails, je dois néanmoins m'efforcer d'être suffisamment clair pour être compris par ceux d'entre vous qui ne sont pas familiers avec les textes légaux eux-mêmes.

Il est facile de comprendre que l'augmentation du nombre des étudiants, la multiplication des institutions universitaires, la diversification toujours plus poussée d'orientations d'études de plus en plus spécialisées, l'aggravation du coût de tout ce qui est nécessaire à l'enseignement, aient amené le Gouvernement à vouloir fixer dans des limites raisonnables les dépenses des institutions universitaires. Nul ne contestera, je pense, que dans ce but, il soit nécessaire de repenser l'organisation de certains types d'enseignement ni qu'une collaboration interuniversitaire puisse, en divers domaines, éviter des doubles emplois onéreux non indispensables. On doit bien reconnaître, même s'il est permis de le regretter, que les temps sont révolus où chaque Université était, par définition même, ouverte à toutes les disciplines. Cet ambitieux objectif ne peut plus être convoité que par quelques rares, très grandes et riches institutions. Et qui sait d'ailleurs pour combien de temps encore.

Mais la loi du 27 juillet 1971, se proposant de rationaliser le financement des institutions universitaires du pays, aboutit à un résultat assez inattendu. Il semble bien, en effet, que l'effort financier du Département de l'Education Nationale en soit notablement accru. Mais il semble aussi que la plupart des institutions visées estiment qu'elles seront moins bien subsidiées que par le passé, compte tenu de l'évo-

lution ascendante du coût des traitements, des frais de fonctionnement et d'investissement.

Bien des critiques ont été faites à cette loi. Si mon propos se limite ici à voir comment elle affecte en ce moment notre Université, je crois néanmoins nécessaire d'en rappeler deux qui me paraissent être fondamentales.

La première concerne le principe liminaire inscrit dans l'exposé des motifs même de la loi, à savoir : que les dispositions nouvelles veulent assurer l'égalité de traitement à toutes les institutions universitaires, qu'elles soient libres ou qu'elles relèvent de l'Etat, avec, en corollaire, l'octroi aux dernières citées d'une autonomie de gestion « comparable à celle dont jouissent actuellement les établissements libres ». Cet objectif, certes louable en soi, n'est malheureusement pas atteint. On peut d'ailleurs penser que sa pleine réalisation est du domaine de l'utopie. La loi elle-même, en tout cas, a bien dû reconnaître, par exemple, qu'un Délégué du Gouvernement près d'une institution libre ne peut être investi des mêmes pouvoirs qu'un Commissaire du Gouvernement attaché à un établissement public. Elle n'a certes allégé en rien, bien au contraire, les servitudes administratives qui, trop souvent, empêchent les Universités de l'Etat de prendre en temps utile les initiatives qui devraient leur permettre de s'adapter, chaque fois que nécessaire, aux rapides changements de conditions qu'engendrent et les progrès de la science et l'évolution socio-économique.

La seconde critique qu'il me paraît indispensable de rappeler vise le choix du critère objectif de base — nombre des étudiants et coût moyen d'un étudiant — pour calculer l'allocation annuelle affectée à chaque établissement. Peut-être acceptable pour évaluer le financement des activités d'enseignement, un tel critère est manifestement inadéquat pour fixer la subvention nécessaire aux autres activités universitaires tout aussi indispensables, en ordre principal la recherche scientifique. La loi du 7 juillet 1970, réorganisant l'enseignement supérieur, a maintenu l'enseignement universitaire à côté des autres formes d'enseignement supérieur. On peut présumer qu'il est donc admis que l'enseignement universitaire a ses objectifs particuliers et ses caractéristiques propres. Jusqu'à ce jour, en effet, l'enseignement universitaire s'est nettement distingué des autres formes d'enseignement en ce que l'institution qui le dispense non seulement transmet des connaissances, mais encore contribue directement à l'élaboration de ces dernières. L'enseignement de la science par ceux qui participent activement à son évolution peut certes se rencontrer occasionnellement en dehors des institutions universitaires, mais a toujours été une caractéristique essentielle de l'Université et doit le rester. D'abord, sans doute, parce que l'Université est une école où se forment de futurs chercheurs. Mais aussi parce que le diplômé universitaire, même s'il est destiné à une carrière professionnelle autre que celle de chercheur, ne peut être simplement un homme pourvu d'une certaine somme de connaissances. Il doit encore être un homme qui a soif de savoir davantage et de mieux comprendre ; un homme qui, ayant acquis une maîtrise de la méthode scientifique, saura se fonder sur elle pour guider sa démarche objective en quête de vérité ; un homme qui, grâce à tout cela, sera capable de parfaire valablement ses connaissances professionnelles tout au long de son existence ; un homme enfin qui, pour servir utilement la société dans laquelle il s'insère, saura également appliquer sa capacité de réflexion critique à d'autres domaines.

C'est pour assurer cette solide formation de base à des étudiants nombreux et issus des milieux les plus variés que l'Université a besoin d'enseignants qui soient eux-mêmes rompus à la pratique de l'investigation scientifique et dont l'activité créatrice et la rigueur scientifique soient attestées par le respect que leurs pairs accordent à leurs travaux. Il est donc indispensable que les Universités disposent de crédits permettant de maintenir en activité et de développer leurs secteurs de recherche. La subvention actuelle par les divers Fonds de recherche est de loin inférieure aux besoins. Faut-il rappeler d'ailleurs que, jusqu'à cette année en tout cas, les projets de recherche retenus par les plus importants de ces Fonds n'étaient financés par eux que d'une manière partielle, le complément nécessaire, représentant souvent la plus large part, étant fourni par le budget universitaire. Or, et nous allons voir pourquoi, la part de ce budget susceptible d'être affectée au fonctionnement et à l'équipement des services s'est amenuisée de façon véritablement catastrophique pour l'exercice 1972. Il paraît donc extrêmement urgent que soit exaucé le vœu du Conseil d'administration au sujet de l'organisation d'une subvention de la recherche scientifique universitaire.

L'allocation de fonctionnement de 1972, calculée pour Liège sur la base du nombre d'étudiants répartis par orientation d'étude, c'est-à-dire selon le régime « normal » de la nouvelle loi, est inférieure au montant des crédits inscrits au budget que nous avons déposé en 1971. Dès lors, par application de l'article 35, le montant de 1971, ajusté en fonction de l'évolution de trois facteurs, le coût moyen des membres du personnel enseignant et scientifique, celui des membres du personnel administratif et technique et celui des autres frais de fonctionnement, nous est garanti.

En fait, l'allocation qui nous a été octroyée s'élève en chiffres ronds à 1352 millions et est à comparer à une inscription budgétaire de 1242 millions en 1971. L'augmentation n'est que de 11 %, bien en dessous du taux de majoration réelle des frais à supporter.

En particulier, diverses mesures de programmation sociale et de revalorisation des traitements ont considérablement augmenté les dépenses de personnel prévisibles en 1972. Elles atteignent 973 millions sans la revalorisation qui est estimée à 140 millions. Il en résulte qu'en tenant compte des frais de fonctionnement et d'équipement incompréhensibles d'une part (226 millions), des engagements pris pour couvrir les compléments de subvention aux projets retenus par les divers Fonds de recherche d'autre part (29 millions), il ne reste qu'un disponible dérisoire pour le fonctionnement des services. Ceux-ci ne recevront cette année que le montant inchangé de leur crédit ordinaire de l'année passée (135 millions) et ne pourront compter sur les habituels — encore que modestes — crédits exceptionnels. Ceci ne sera d'ailleurs possible que dans la mesure où l'on répondra favorablement au vœu du Conseil en imputant à d'autres sources que l'allocation de fonctionnement qui ne les a pas prévues les charges relatives à la revalorisation du statut pécuniaire.

Les problèmes concernant les engagements, renouvellements et promotions du personnel ne sont pas moins angoissants. Restent en effet en suspens un grand nombre de propositions du Conseil concernant : la confirmation au rang de premier assistant d'assistants chevronnés ; l'engagement dans le cadre de l'Etat d'éléments de valeur qui, après plusieurs années de carrière au Fonds National de la Recherche

Scientifique, voient leur mandat arriver à expiration ; la création de postes de Chargés de cours associés ; l'attribution de cours vacants ; la création d'enseignements nouveaux.

La prise de décision est liée, semble-t-il, à la connaissance préalable du taux d'encadrement précis de chaque orientation et sous-orientation d'études concernée, d'une part, de l'établissement, par le Conseil, du cadre du personnel académique, scientifique, administratif et technique qu'en effet l'article 40 prescrit aux Universités d'établir par orientation d'études, d'autre part.

La loi définit le « taux d'encadrement » comme le rapport existant entre : le nombre total des membres du personnel enseignant et du personnel scientifique participant à l'enseignement, exprimé en unités correspondant à des fonctions à temps plein d'une part, et le nombre total d'étudiants d'autre part. Il n'est pas difficile de calculer ce taux pour l'ensemble de l'institution, encore que les mots « participant à l'enseignement » introduisent une ambiguïté. Le cadre à charge de l'allocation de fonctionnement peut-il comprendre des personnes ayant exclusivement ou partiellement des activités universitaires autres que celle d'enseignement ? Dans l'affirmative, sont-elles prises en considération pour le calcul du taux d'encadrement en fonction de leur qualité d'agent à temps plein ou à temps partiel ou au prorata de leur activité d'enseignement ?

Par contre, le calcul des taux d'encadrement exige la collecte de toute une série d'informations dès que l'on veut les établir séparément soit pour les Facultés, soit pour les orientations d'études et les sous-orientations d'études. En effet, un nombre élevé de professeurs enseignant dans plusieurs Facultés, dans plusieurs orientations et sous-orientations d'études. Il faut donc répartir chaque « unité » dans chacun de ces groupements, en fonction des charges y exercées. Bien que long et fastidieux, ce travail est encore relativement simple pour le personnel enseignant : il pourrait être fait à partir du programme horaire des cours. Mais il en va tout autrement lorsqu'il s'agit des membres du personnel scientifique. Leurs tâches, en effet, sont définies par le titulaire auquel ils sont rattachés. Lui seul peut nous dire dans quelle mesure ses collaborateurs l'aident pour des enseignements figurant au programme de telle Faculté, rentrant dans telle orientation ou sous-orientation d'études. Bien plus, la répartition de ces tâches entre les collaborateurs d'un service n'est pas fixe, mais se modifie d'année en année en fonction de changements, même minimes, de programme et davantage en raison de changements de personnes.

Les Doyens des Facultés ont été priés de réunir les informations requises et ce travail est en voie d'exécution. Avec ces éléments on pourra sans doute obtenir une vue de la distribution du personnel enseignant et scientifique dans les différentes orientations. Mais il est à craindre que cette répartition soit déjà périmée dans les faits au moment où elle sera fixée sur papier.

Les taux d'encadrement résultant de cette enquête seront sans doute utilisés pour accepter ou refuser les propositions introduites selon que ces taux réels seront ou non inférieurs aux taux d'encadrement fixés par la loi. Cette interprétation aboutit à des conséquences tragiques. Elle ne nous semble pas correspondre à la vraie signification des taux d'encadrement.

Rappelons que l'allocation de fonctionnement est normalement calculée à partir du nombre d'étudiants, répartis en cinq orientations d'études

d'une part, du coût forfaitaire par étudiant d'autre part. Ce coût diffère pour chaque orientation, en ordre principal parce que le besoin en personnel d'encadrement y est plus ou moins important. La loi précise que pour calculer ce coût forfaitaire par étudiant, il est tenu compte, notamment, d'un taux d'encadrement de 1/14 dans l'orientation A, de 1/9 dans l'orientation B, etc. Ce même article précise également que l'évolution du coût moyen des membres du personnel enseignant et scientifique est calculée sur la base de deux membres du personnel académique pour trois membres du personnel scientifique. Le rapport 2/3 qui surgit ainsi, et dont il n'est plus question ailleurs dans la loi, de même que les taux d'encadrement dits « légaux », apparaissent bien comme des coefficients à utiliser pour le calcul de l'allocation et non comme des normes représentatives de ce que doit être idéalement la répartition réelle du personnel.

Il n'est pas possible, en effet, que le législateur ait voulu imposer aux institutions dont le cadre est jugé excédentaire sur la base de critères discutables, que les membres de leur personnel scientifique temporaire soient systématiquement éliminés parce que le hasard amène l'expiration de leur mandat après une certaine date dont personne ne pouvait prévoir le caractère fatidique. Il ne peut davantage avoir voulu que de nouveaux assistants ne soient plus recrutés lorsque des postes sont abandonnés. Notre personnel scientifique comptant 56 % d'agents temporaires, les assistants, pareille politique aurait vite fait de ramener le cadre à des proportions que d'aucuns qualifieraient sans doute de normales. Mais ce serait en amputant l'institution d'une bonne part de son cadre temporaire, c'est-à-dire de toute la jeunesse dont elle a le plus grand besoin pour vivre et se développer et qu'elle prépare aussi pour le service de la région et du pays.

Le législateur peut-il avoir voulu que l'on refuse la stabilité d'emploi à des collaborateurs, assistants de l'Etat ou mandataires de nos grandes Fondations, qui, bien avant que l'on ne parle de la présente loi, ont fait des sacrifices pour tenter leur chance dans une carrière scientifique, ont manifesté leurs aptitudes au cours de plusieurs années de travail, ont été encouragés à persévérer, et, présentement, ont épuisé les possibilités de renouvellement de leur mandat temporaire. Non sans doute, car ce serait consentir à perdre le fruit de tous les efforts fournis par les intéressés eux-mêmes et par ceux qui les ont choisis et formés pour assurer l'avenir.

Ce serait aussi refuser à l'Université les moyens d'assumer la responsabilité morale qu'elle a contractée envers eux. On peut en dire autant d'ailleurs à propos de ces membres du personnel scientifique qui, reconnus comme les meilleurs, ont œuvré dans l'espérance de voir leurs efforts justement récompensés par la promotion au rang d'associé et voient à présent, en l'absence de tout avertissement, le déroulement normalement attendu de leur carrière sérieusement mis en question. Enfin, le législateur a-t-il voulu que les enseignements délaissés par leur titulaire soient supprimés ? ou qu'ils restent longuement vacants et assurés par des suppléants, avec tous les inconvénients que possède ce système à caractère provisoire ? A-t-il vraiment voulu que les remplacements ne puissent être faits qu'à la condition qu'ils ne modifient pas — plus exactement même à la seule condition qu'ils réduisent — les taux d'encadrement ? Ce serait condamner l'Université à vivre en vase clos, repliée sur elle-même, la contraindre à ce recrutement interne, sans appel à la confrontation des titres, qu'on lui reproche lorsqu'elle

le demande occasionnellement, et généralement alors pour des raisons parfaitement justifiées.

En tout cas, si l'interprétation de la loi devait, dans l'immédiat, être celle que nous redoutons, le vœu du Conseil que les dispositions concernant les engagements et les remplacements du personnel soient appliquées avec la plus grande souplesse mérite de retenir une toute particulière attention. C'est dans une large mesure sur les dispositions effectivement prises dans ce domaine que repose l'avenir de notre Maison. Cette souplesse ne paraît pas impossible à obtenir, je me plais à le souligner, puisque M. le Ministre de l'Education Nationale, après avoir antérieurement déjà consenti à ce que soit créée une licence en sociologie, vient de m'annoncer qu'il marquait son accord sur la création d'une licence en Arts et Techniques de la Parole, en limitant, bien entendu, les charges nouvelles que cette innovation doit entraîner. Dans ces deux cas, cependant, il convient de remarquer que les propositions du Conseil étaient antérieures à la publication de la loi de financement.

L'arrêté royal du 4 août 1972 déterminant les modalités de dénombrement des étudiants à prendre en considération pour le calcul de l'allocation de fonctionnement est une cause additionnelle de perplexité et de souci. Si ses dispositions visent à fixer les chiffres par quoi doit être multiplié, pour chaque orientation d'étude, le coût forfaitaire par étudiant, elles affectent peu notre Université dont l'allocation est calculée sur la base du budget de 1971. Mais elles retarderont le moment où l'institution pourra être subsidiée selon le régime normatif. Si, par contre, elles visent aussi à fixer les nombres d'étudiants à utiliser pour calculer les taux d'encadrement dits « réels », elles aboutissent à une augmentation préjudiciable de ces taux qui d'ailleurs n'ont alors vraiment plus rien de réel.

Tenant compte de ce que ces prescriptions légales ont été publiées à la veille de la rentrée, à un moment où, depuis longtemps déjà et par les voies les plus officielles, nos conditions d'admission avaient été communiquées aux pays étrangers, le Conseil d'administration a décidé d'admettre les inscriptions pour 1972-1973 sur la base des critères utilisés jusqu'à présent, tout en étant bien conscient que l'Université assumerait ainsi la charge d'un certain nombre d'étudiants surnuméraires pour lesquels les subsides normaux ne seront pas reçus.

Quant à la position à prendre pour l'avenir, elle dépendra de la réponse — lourde de conséquences — qui sera donnée à une question préalable. Une Université de l'Etat, service public — car la question ne se pose pas pour les institutions libres — peut-elle refuser l'admission aux études à un candidat qui possède les certificats ou diplômes requis par la loi, qu'il s'agisse de titres délivrés par un établissement belge ou de titres obtenus à l'étranger mais reconnus équivalents par l'une ou l'autre des modalités que prévoit la loi du 19 mars 1971 ? L'arrêté royal du 20 juillet 1971 stipule que l'octroi de l'équivalence ne donne pas à l'impétrant accès à des études qui ne lui sont pas accessibles dans le pays où le diplôme ou certificat a été délivré. Ceci écarte incontestablement les candidats dont l'admission dans un établissement de ce pays est subordonnée à la réussite d'un examen. Mais permet-elle d'écarter les candidats auxquels l'accès aux études est interdit parce que le nombre des admis est limité par adoption d'une politique de *numerus clausus* selon laquelle le choix des élus est fondé sur autre chose qu'un examen ?

Il a parfois été suggéré que des droits d'inscription plus élevés soient demandés aux étudiants étrangers surnuméraires afin de pallier, dans une certaine mesure, l'absence de crédit fourni par l'Etat pour couvrir ce qu'ils coûteront à l'institution. Contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse, les Recteurs des Universités ont d'emblée et unanimement estimé qu'une telle mesure serait inacceptable.

Il est hautement regrettable que l'annonce d'une majoration importante des droits d'inscription, dont on voit d'ailleurs assez mal la raison, ait été faite si peu de temps avant son entrée effective en vigueur. Ceci n'est pas sans causer des difficultés sérieuses dans maintes familles. Le principe de cette majoration ne peut se concevoir en tout cas que dans la mesure où les charges accrues ne frapperont pas les familles à revenus modestes. Il s'impose donc de revoir, en fonction de ce contexte nouveau, les modalités d'octroi et de renouvellement des allocations d'études. En particulier, il conviendra d'envisager tout spécialement dans quelle mesure le renouvellement de l'allocation d'études devrait être consenti en dépit d'un échec aux examens. Cette éventualité est parfois bien excusable dans le chef d'un étudiant dont les conditions matérielles sont difficiles et qui vit dans un milieu peu favorable au travail intellectuel. On peut regretter l'abrogation de l'article 13 de la loi du 28 avril 1953 qui, en permettant au Recteur de dispenser un étudiant de tout ou partie des droits d'inscription, donnait le moyen de régler de façon rapide et souple les problèmes individuels.

Nous resterons dans le domaine social en rappelant que le Conseil a consacré beaucoup de temps à la discussion d'un rapport, lourd de signification, préparé par les membres étudiants siégeant en son sein, au sujet de l'utilisation de la subvention sociale octroyée par la loi du 3 août 1960, et traitant aussi, d'une façon plus générale, l'ensemble des activités socio-culturelles estudiantines. Au terme des débats, le Conseil a marqué son accord sur quelques principes directeurs, entre autres :

— il appartient essentiellement aux étudiants de définir une politique estudiantine et de faire des propositions au Conseil d'administration en vue de l'utilisation de la subvention sociale ;

— l'aide sociale apportée aux étudiants doit se fonder sur les particularités individuelles de chaque cas plutôt qu'être octroyée à l'ensemble des étudiants considérés comme formant un groupe spécial de la société ;

— les organisations sociales à établir en faveur des étudiants doivent être réalisées, dans toute la mesure du possible, en collaboration et en accord avec les organismes correspondants mis en place par les milieux extérieurs au profit de l'ensemble de la population.

Des groupes de travail chargés d'étudier les modalités d'application de ces principes et un Comité chargé de coordonner les activités socio-culturelles des étudiants ont été créés.

Le Conseil s'est également attaché à l'étude du problème de la diffusion de l'information. Il a tout d'abord retenu un principe fondamental. Les membres du Conseil ont toute liberté d'informer leurs mandants, de la manière qui leur paraît la plus convenable, sans qu'il y ait de secret proprement dit. Seule la discrétion en ce qui concerne les aspects personnels des délibérations est recommandée. Il va de soi également que les membres de la communauté universitaire ont, inversement, le droit de demander individuellement des informations à leurs mandataires.

Sur un plan plus officiel, le Conseil a estimé qu'il y avait lieu de continuer à communiquer les décisions de tous les organes de gestion par la voie du *Moniteur universitaire* tel qu'il est, depuis un certain temps déjà, rédigé et porté à la connaissance de tous par affichage aux valves. Le Conseil a encore envisagé la publication d'un « *Bulletin des nouvelles universitaires* » dans lequel des articles, élaborés par les organes de gestion, les corps de la communauté universitaire, des personnes étrangères à l'Université, traiteraient en profondeur certains problèmes importants intéressant l'institution. Un groupe de travail a été désigné pour étudier les moyens de réaliser cet objectif qui, on s'en doute bien, soulève des problèmes d'organisation et de financement. Au cours de deux réunions extraordinaires, le Conseil d'administration s'est efforcé de dégager les missions de l'Université en analysant les activités propres à chacune des six Facultés. Il a particulièrement recherché dans quelle mesure certaines des activités universitaires pourraient être mieux orientées en vue d'assurer une participation plus effective de l'Université au renouveau et à l'avenir économique de la région.

En conclusion de ces débats, le Conseil a constitué en son sein deux groupes de travail chargés de missions particulièrement importantes. Le premier a reçu pour mission de procéder à une étude approfondie de la constitution de départements et de toutes les conséquences susceptibles de découler de l'introduction de ce nouveau type de structure. Il est apparu, en effet, qu'il s'agit là d'un problème clé, se situant vraiment à la base de la réorganisation universitaire. C'est au cours de son étude que devraient apparaître quelles missions doivent être réservées aux Facultés et, par voie de conséquence, quelle doit en être la composition. C'est au cours de ce même travail que les tâches à accomplir par tous ceux qui interviennent dans l'enseignement et la recherche seront définies et qu'en conséquence leur statut pourra être rationnellement redéfini. Le groupe, constitué de membres du Conseil, s'est assigné pour tâche de procéder à cette étude immédiatement et de poursuivre ses travaux avec diligence afin que son rapport, soumis au Conseil d'administration, et après prise d'avis des instances intéressées, puisse être communiqué au Ministre de l'Éducation Nationale vers la fin de l'année académique.

Le second groupe de travail, également constitué de membres du Conseil, a été chargé de procéder à une étude approfondie des modalités selon lesquelles l'Université pourrait collaborer au renouveau économique de la région liégeoise. Les travaux de ce groupe devraient permettre d'envisager le choix de certaines lignes de force dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Ils devraient aussi conduire à repenser la finalité et l'organisation de certains enseignements. Ils devraient enfin aboutir à un inventaire objectif de la situation destiné à l'information des autorités régionales.

La constitution du dernier groupe cité m'amène à envisager, pour terminer, quelques aspects des relations existant entre l'Université et sa région. Certes, depuis toujours, quoi qu'en pensent certains, des influences se sont exercées dans les deux sens entre l'Université et le milieu dans lequel elle est plongée. Sans doute, la collaboration de l'Université aux problèmes régionaux n'apparaît-elle pas toujours aussi importante qu'elle l'est dans la réalité, parce que discrète et souvent fondée sur l'action isolée de certains universitaires, plutôt que sur des accords officiels dans lesquels apparaît l'institution elle-même.

Nombreux sont les membres de notre personnel enseignant, scientifique, administratif qui jouent, à titre personnel, des rôles importants dans de nombreuses organisations vouées au développement de la région liégeoise. Nombreux sont les services universitaires qui, à la faveur de contrats, entreprennent des études pour des instances extérieures diverses.

Mais l'Université, de plus en plus, intervient aussi comme telle dans les organismes régionaux soucieux de l'avenir. Cette collaboration existe avec les Pouvoirs publics et les organismes privés les plus divers, mais en ordre principal avec la Province de Liège. Faut-il rappeler que l'Université est membre de la Société Provinciale d'Industrialisation (S.P.I.) et du Conseil Economique de la Province de Liège (C. E. P. L. I.). Chacun connaît ses relations sur le plan de la recherche industrielle avec le Centre des Technologies Nouvelles (C.T.N.) et le Centre de Recherches Métallurgiques (C.R.M.) ; sur le plan de l'Informatique avec le Centre Liégeois d'Informatique et d'Organisation (C.L.I.O.). On sait encore combien, avec les autorités provinciales et d'autres partenaires, elle s'efforce de protéger le site du Sart Tilman et d'en réaliser une urbanisation rationnelle. Dans le domaine de la Santé publique, lorsque l'Université réclame son hôpital universitaire, c'est avant tout pour répondre aux besoins urgents de la santé publique de la région liégeoise et ses revendications sont introduites en parfait accord avec la Commission provinciale de programmation hospitalière. Elle a d'ailleurs clairement laissé entendre qu'elle était favorable à l'étude d'un plan d'organisation des soins de santé de la région et disposée à y jouer le rôle qui lui sera assigné. A ce propos, je m'en voudrais de ne pas rappeler que lors d'une récente visite à Liège, M. le Ministre de l'Education Nationale nous a fait le grand plaisir d'annoncer qu'un premier subsidie venait d'être inscrit au budget de l'Education Nationale pour l'édification de l'hôpital universitaire. Cette annonce, montrant que l'Autorité reconnaissait manifestement la nécessité de cet établissement hospitalier, a été suivie d'une décision de principe : l'inscription à cet effet d'un crédit important au budget de 1973. Nous pouvons sans doute attendre pour cette année un crédit de 400 millions, premier élément d'un plan de subsidiation de cinq ans qui devrait nous permettre d'élaborer, de notre côté, un plan de construction et un plan de transfert.

En outre, un crédit de 60 millions doit être spécialement affecté aux dépenses de fonctionnement de l'hôpital.

Dans le domaine de l'animation culturelle, l'Université s'est également associée à la Province et aux communes sur lesquelles est érigé son campus, afin de réaliser plus efficacement les objectifs poursuivis grâce à la mise en commun des moyens disponibles. Le Foyer culturel du Sart Tilman a été créé. Un organisme similaire pourrait naître sous peu pour ce qui concerne les activités sportives avec la collaboration de l'Administration de l'Education physique et des Sports.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université souhaite moderniser ses méthodes, nouer des liens plus étroits avec les autres formes de l'enseignement supérieur ainsi qu'avec l'enseignement secondaire. Elle souhaite également augmenter ses efforts dans la direction de l'éducation post universitaire. Elle est prête aussi à apporter toute la collaboration que l'on pourrait lui demander aux activités d'une Université ouverte.

Cependant, tout cela, que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui d'une Université, n'est possible que si elle a les moyens de vivre et de se développer. Et ceci comporte en particulier un cadre, partiellement renouvelable, d'hommes choisis pour leur compétence, auxquels il convient d'assurer des conditions de travail telles qu'ils conservent intact l'enthousiasme de leurs débuts.

Les craintes que suscitent chez nous les incertitudes de la situation présente, l'angoisse qui nous étreint devant un avenir peut-être menaçant, sont partagées par les membres du personnel scientifique. Le brassard noir qu'ils portent aujourd'hui n'est-il pas là pour marquer le deuil — temporaire, nous osons le croire — de toutes leurs espérances. Etudiants, membres du personnel administratif et technique, membres du corps académique sentent également le danger. Aussi puis-je me croire l'interprète de la communauté universitaire tout entière en vous disant pour conclure :

Vous tous qui vous inquiétez de l'avenir de la région liégeoise, de la Wallonie et de la Belgique, conscients de ce que l'Université peut, doit et veut apporter à sa région — et à travers elle au pays tout entier — vous devez être derrière votre Alma Mater en péril pour soutenir ses efforts en vue d'éviter sa lente asphyxie, voire son brutal étranglement.

Maurice WELSCH



PHENIX WORKS s. a.

4110 FLEMALLE-HAUTE

SPECIALISTE DE LA TOLE REVETUE



GALBEST :

Tôle galvanisée de haute qualité.

ESTETIC :

Union métal-peinture. Tôle pré-traitée. Vaste gamme de tons et de revêtements.

SKINPLATE :

Union vinyle-métal. Tôle pré-traitée recouverte par laminage d'un film plastique.

Commercialisation par :

EURINTER S.A.

Quai Hoover 1, - 4110 FLEMALLE-HAUTE, Belgique - Tél. 04/33.49.30 - Télex 041.210

SOCIETE DES MINES
ET FONDERIES DE ZINC DE LA

Vieille - Montagne S. A.

Direction générale : 4900 ANGLEUR
Téléphone : 04/65.38.00 - Telex : 41256

- Zinc
 - Plomb
 - Cadmium
 - Argent
- } sous toutes formes
- Acide sulfurique
 - Oxyde de zinc
 - Poussière de zinc
 - Sulfate de thallium

SEMI-CONDUCTEURS :

- Germanium
- Silicium

PRODUITS HYPERPURS :

Arsenic - Bismuth - Cadmium - Indium
- Mercure - Plomb - Thallium - Bromure,
Iodure & Chlorure de Thallium -
Zinc - Bromure de Zinc.

NF LA CLE **C**
NAGELMACKERS

vous ouvre une porte derrière laquelle vous
trouverez toujours l'accueil, la chaleur et la
considération que l'on réserve à un ami.
La clé NAGELMACKERS, c'est la clé de vos
problèmes financiers, car nous les vivons
et les solutionnons depuis des siècles.

Banque Nagelmackers Fils et Cie

32, rue des Dominicains, Liège
12, Place de Louvain, Bruxelles

banquiers de père en fils depuis 1747

BUREAUX - TABLES - CLASSEURS
FICHIERS - ARMOIRES - BIBLIOTHEQUES
RAYONNAGES METALLIQUES - SIEGES



ACIOR

— PLUS DE 400 BUREAUX DIFFERENTS
— PLUS DE 500 SIEGES DIFFERENTS

Bruxelles 3 - Antwerpen - Gent - Charleroi - Kortrijk - Hasselt - Luxembourg

4940 TROOZ (LIEGE) Téléphone : 04-71.63.21 (6 lignes)

L'A.C.A.U.F.: Une nouvelle association interuniversitaire

Conseil universitaire
du personnel scientifique
de l'Université de Liège

Dans un mémorandum publié en février dernier et à la diffusion duquel l'Association des Amis de l'Université de Liège a aimablement contribué (1), le Conseil Universitaire déplorait les graves défauts et lacunes de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires. Un des reproches majeurs visait les obstacles que dresse la nouvelle législation à l'instauration d'un vrai débat sur les objectifs de l'enseignement supérieur. La menace s'est depuis lors vérifiée et précisée. C'est en effet sans consultation préalable des universités que le Gouvernement a pris, peu de temps avant les rentrées académiques et après treize mois de longues tergiversations, deux arrêtés d'application qui concernent des matières aussi importantes que l'accès des étudiants à l'université. Le moins qu'on puisse dire est que ces mesures n'ont fait qu'ajouter à la confusion existante ; elles témoignent à nouveau de l'absence, dans ce pays, d'une véritable politique universitaire.

Rééditant cette tactique du fait accompli, le Gouvernement vient en outre de décider brutalement la diminution des crédits alloués à plusieurs fonds de recherche et la suppression pure et simple de certains d'entre eux (2). Telle est la manière assez paradoxale dont il réalise la promesse, contenue dans sa déclaration liminaire, de réorganiser la recherche scientifique et d'élaborer un statut du chercheur.

Il est trop tôt sans doute pour mesurer l'impact des actions qui ont été entreprises pour infléchir cette politique et qui convergent à présent dans un mouvement national de protestation qui est le fait de l'ensemble des institutions universitaires et de tous les groupes qui les composent. Mais d'ores et déjà apparaît manifeste l'urgente nécessité, — que soulignent toutes les requêtes adressées au Gouvernement, — d'une large concertation entre les universités et les pouvoirs publics. En un premier temps, il s'agira sans doute de chercher les remèdes capables de dénouer la crise actuelle. Mais il est évident que cette concertation devra être, à l'avenir, organisée sur une base permanente, non seulement pour œuvrer en commun aux tâches institutionnelles et fixer périodiquement les objectifs de la politique universitaire, mais aussi pour promouvoir entre les institutions l'indispensable coopération que commandent les exigences actuelles de l'enseignement et la recherche.

La nécessité de tels échanges réguliers est vivement ressentie, depuis longtemps, par les membres du personnel scientifique appartenant aux diverses institutions. Et c'est pour y répondre qu'a été constituée, en

(1) Voir *Revue universitaire de Liège*, 71/2-72/1, pp. 59-67.

(2) Les décisions prises affectent jusqu'ici l'O.B.A.P. (70 personnes licenciées), l'IRStA (150 personnes environ sont menacées), le Fonds de la promotion médicale (111 médecins sont concernés rien qu'à l'Université de Liège). D'autres menaces pèsent sur le F.R.F.C., l'I.A.U., etc.

mai 1971, l'Association des Chercheurs et Assistants Universitaires Francophones.

Membre fondateur de cette association, le Conseil Universitaire en assume actuellement le secrétariat. L'A.C.A.U.F. regroupe en outre les organisations du personnel scientifique des institutions suivantes : Faculté des sciences agronomiques de l'Etat à Gembloux, Université catholique de Louvain, Université de l'Etat à Mons, Faculté polytechnique de Mons, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur.

Comme le soulignait récemment le correspondant belge du « Monde » (1), « ce nouveau groupement brise la tradition selon laquelle on ne s'associait qu'au sein d'une même université ». L'A.C.A.U.F. entend dépasser en effet les particularismes désuets, de quelque nature qu'ils soient. Elle est prête à accueillir les organisations similaires qui désirent se joindre à elle et elle s'efforce en outre de nouer des contacts avec les autres institutions du pays et les universités européennes. Loin de se limiter aux problèmes qui concernent directement le personnel scientifique, elle élargit son champ d'intérêt et d'action à tout ce qui se rapporte à la recherche et à l'enseignement universitaires.

Mais plutôt que de s'étendre sur les idéaux et les objectifs, mieux vaut sans doute évoquer les premières réalisations. Sans parler ici du rôle non négligeable qu'elle a joué dans le mouvement de protestation qui soulève en ce moment les universités (2), l'A.C.A.U.F. peut mettre à son actif une expérience inédite en Belgique : l'organisation, le 17 mai dernier à Namur, d'une journée d'étude à laquelle ont participé près de 150 représentants des institutions universitaires ainsi que de nombreuses personnalités du monde scientifique et politique. MM. les Recteurs Welsch, de l'Université de Liège, et Denis, des Facultés de Namur, avaient tenu à rehausser cette assemblée de leur présence et y prirent la parole.

Longuement préparée par un travail de commissions, cette première journée avait pour thème principal : *la fonction du personnel scientifique dans l'université*. Trois rapports, préalablement distribués, furent soumis à la discussion ; ils traitaient successivement du rôle de ce personnel, de ses statuts et de sa participation à la gestion des institutions. Les diverses allocutions prononcées, les rapports des commissions, — amendés à la suite des travaux, — ainsi que les résolutions finales ont été consignés dans une brochure imprimée, récemment sortie de presse (3).

Le succès de cette première journée d'étude est encourageant. Certes, tous les problèmes n'ont pu être abordés et toutes les solutions proposées n'ont pas la prétention d'être définitives.

Mais il est significatif que, venant de milieux qui jusqu'ici entretenaient peu de contacts, des réactions identiques se sont manifestées et qu'un accord s'est fait sur des options aussi fondamentales que :

(1) Article paru dans « Le Monde » du 14 septembre 1972, sous la rubrique « Courrier de Belgique ».

(2) Dès le 18 septembre, l'A.C.A.U.F. publiait un communiqué dans lequel elle énonçait ses principaux griefs à l'égard de la politique universitaire du Gouvernement et définissait ses objectifs. Ces positions ont été rappelées et précisées dans deux communiqués ultérieurs datés du 5 et du 24 octobre. D'autre part, c'est à l'initiative de l'A.C.A.U.F. qu'a été organisée, le 17 octobre, une journée nationale d'information qui a récolté un vif succès.

(3) Cette brochure peut être obtenue par un versement de 50 francs au compte n° 73.873 de la Société Générale à Namur (C.C.P. 732) intitulé : *Journée nationale des Assistants et Chercheurs*.

— la mobilité des fonctions au sein des universités et les échanges entre celles-ci ;

— la nécessité d'un statut unifié du personnel scientifique et du corps professoral ;

— la réforme des structures internes devant assurer, dans les universités, un statut plus adéquat pour la recherche ;

— le développement de la participation à la gestion des universités et des organisations qui financent ou orientent la recherche.

Comme on le voit, si l'A.C.A.U.F. se devait de consacrer cette première rencontre à l'étude des problèmes qui lui sont les plus familiers et qui concernent plus directement les membres qu'elle regroupe, tant s'en faut que la réflexion se soit élaborée en « vase clos » ; elle a débouché normalement sur des questions essentielles de la politique universitaire.

Poursuivant son action dans ce sens, l'A.C.A.U.F. a décidé d'organiser une deuxième journée d'étude le samedi 27 janvier, à Liège. Deux thèmes ont été choisis et font l'objet d'un examen préalable :

— l'organisation de la recherche et le statut du chercheur ;

— les problèmes que pose, sur les plans juridique et administratif, la mise en place d'un statut unifié du corps professoral et du personnel scientifique.

L'A.C.A.U.F. désire donner à cette rencontre une assise très large. Elle souhaite vivement qu'y participent des représentants de tous les groupes qu'intéresse l'avenir de la recherche scientifique et de l'enseignement universitaire.

Conseil universitaire
du personnel scientifique
de l'Université de Liège.

LIBRAIRIE

J. BELLENS

S.A.

Téléphone : 23.78.60 (7 l.)

Dépositaire

des éditeurs

du monde entier



**Emblème de la Qualité
Symbole de la Sécurité**

**TOUT LE MATERIEL
DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Extincteurs portatifs et mobiles

Véhicules anti-incendie

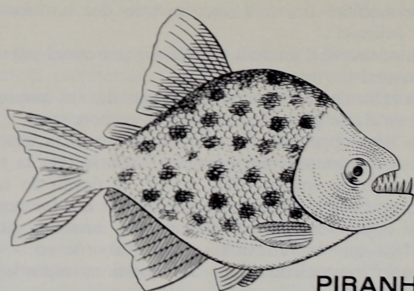
Installations automatiques

de détection et d'extinction

ANSUL INTERNATIONAL S.A.

Rue de Stalle 151 - 1180 BRUXELLES

Tél. : 02/77.21.50



PIRANHA

Se rencontre dans les rivières du bassin de l'Amazone. Célèbre par sa voracité, il constitue un réel danger pour les hommes et les troupeaux lors des passages à gué. Mais...

LUI AUSSI S'Y CASSERA LES DENTS

Le contrat revalorisable A.G. échappe à la voracité du temps. Il constitue un moyen efficace pour lutter contre l'érosion monétaire. Grâce à lui, vous conférez à vos économies un rendement maximum. Songez aussi à la sécurité qu'il représente pour vous et votre famille.

Alors... A vous de choisir

VOTRE CONTRAT REVALORISABLE **A.G.**
COMPAGNIES BELGES D'ASSURANCES GENERALES - BD EM. JACOMAIN 53-1000 BRUXELLES

L'Assemblée générale de 1972

Le 23 mars dernier, les Amis de l'Université ont tenu leur Assemblée générale annuelle en la Salle académique de l'Université, mise aimablement à la disposition de notre Association par M. le Recteur M. Welsch.

En ouvrant la séance, M. le Président A. Leroux souhaite la bienvenue à la nombreuse assemblée. Il salua tout particulièrement la présence de M. le Ministre de la Santé publique et de la Famille et M^{me} L. Servais, M. G. Dejardin, Président du Conseil culturel francophone, M. F. Dethier, Chef de cabinet, représentant le Ministre de l'Education nationale, M. le Gouverneur et M^{me} G. Mottard, M. le Gouverneur honoraire et M^{me} P. Clerdent, M. le Recteur honoraire et M^{me} M. Dubuisson. Il remercia également différentes personnalités du monde politique, social et économique, les autorités académiques, les représentants de la communauté universitaire, ainsi que les présidents et dirigeants des associations de diplômés de l'U.Lg.

Après avoir excusé les personnalités et les membres empêchés d'assister à la séance, M. le Président rendit hommage aux nombreux Amis de l'Université décédés depuis la dernière assemblée. Il pria l'assistance de bien vouloir observer quelques instants de recueillement à leur mémoire et notamment celle de MM. les Professeurs Léopold Grégoire, Joseph Warland, Jacques Breuer, Maurice Helin, Raymond Bouillenne, de M. Georges Thone, Président d'honneur du Grand Liège, et de M. Maurice Chaffette qui, depuis 1967, apportait à notre Association un concours particulièrement dévoué.

Après approbation du procès-verbal de l'Assemblée de 1971, M. le Président remercia tous ceux qui, durant l'exercice écoulé, ont bien voulu apporter leur soutien à l'action des Amis de l'Université. Il donna la parole à M. J.M. Teheux, Secrétaire Général de l'Association, qui retraça les activités multiples de l'Association et du Centre de recherche et d'information sur les carrières universitaires en 1971. Il invita ensuite M. le Professeur A. Fettweis, Administrateur-Trésorier, à exposer la situation financière de l'Association.

Ces deux rapports approuvés, M. le Président remercia le Patrimoine de l'Université pour l'aide importante qu'il accorde à notre activité d'information sur les carrières universitaires et le Ministère de l'Education nationale pour la précieuse subvention qu'il alloue à l'Association.

Il fut ensuite procédé au renouvellement du mandat des administrateurs sortants et rééligibles, tandis que M. le Président proposait l'élection d'un certain nombre de personnalités toutes disposées à apporter à l'Association la preuve de leur attachement et une collaboration effective. Ce sont : M. Gilbert Mottard, Gouverneur de la Province de Liège, M. le Recteur Maurice Welsch, M. Claude Renard, Vice-Recteur de l'Université, M. René Godefroid, Commissaire du Gouvernement, M. Henri Schlitz, Administrateur de l'Université, M. René Remy, Directeur d'administration, M. René Schumacker, Président du Conseil universitaire du personnel scientifique.



Le Recteur Welsh et le Président Leroux entourés des lauréats.



L'Assemblée générale.



La réception de clôture.

M. le Président rappela également la tradition selon laquelle les groupements régionaux d'Amis de l'Université sont représentés au Conseil par leurs dirigeants et proposa, en conséquence de changements intervenus au sein de ces groupements, l'élection de M. André Doneux, Secrétaire général adjoint de la Sabena, nouveau président de la Section bruxelloise, de M. le Professeur Jean Compère, président des Anciens de l'U.Lg. à Lubumbashi, en remplacement de M. Léon Olivier, et de M. le Conseiller E. Kalala, président des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa, qui succède à M. Mushigo.

C'est par des applaudissements que ces diverses propositions furent ratifiées.

Il était alors procédé à la remise des Prix des Amis de l'Université qui sont attribués depuis 40 ans à des chercheurs qui se distinguent par la publication d'un ouvrage de valeur.

Confronté avec la tâche particulièrement difficile de départager un nombre élevé de candidatures, dont la plupart de qualité exceptionnelle, le Conseil a décidé cette année, d'attribuer huit prix au lieu des cinq habituels. Un de ceux-ci restait en réserve de la donation faite par le Rotary-Club de Liège lors du 150^e anniversaire de l'Université.

Après avoir remercié M. le Professeur J. Stassart, Administrateur-Secrétaire et rapporteur du concours, ainsi que MM. les Professeurs, membres des Commissions de lecture, M. le Président exposa les mérites des lauréats et appela tour à tour à la tribune :

- M. Paul Delwaide, docteur en médecine, agrégé de l'enseignement supérieur, chercheur qualifié du F.N.R.S., maître de conférences à l'Université de Liège : « Etude expérimentale de l'hyperréflexie tendineuse en clinique neurologique ».
- M. Francis Ectors, docteur en médecine vétérinaire, agrégé de l'enseignement supérieur, 1^{er} assistant à l'Université de Liège : « Etude histophysiological du mécanisme d'action de la médroxyprogestérone ».
- M. Georges Franck, docteur en médecine, agrégé de l'enseignement supérieur, chercheur qualifié du F.N.R.S., maître de conférences à l'Université de Liège : « Sur la composition ionique des tranches de cerveau de rat ».
- M. Alphonse Kohl, docteur en droit, diplômé d'études supérieures en science juridique, 1^{er} assistant à l'Université de Liège : « Procès civil et sincérité ».
- M. Jean Lebrun, docteur en sciences appliquées, assistant à l'Université de Liège : « Exigences physiologiques et modalités physiques de la climatisation par source statique concentrée ».
- M. Michel Reznik, docteur en médecine, agrégé de l'enseignement supérieur, chef de travaux à l'Université de Liège : « La régénération du muscle strié squelettique. Etude de morphologie expérimentale ».
- M. Paul Wathelet, docteur en philosophie et lettres (classique), 1^{er} assistant-bibliothécaire à l'Université de Liège : « Les traits éoliens dans la langue de l'épopée grecque ».
- M. Roger Winand, docteur en médecine, agrégé de l'enseignement supérieur, chercheur qualifié du F.N.R.S. : « Contribution à l'étude de l'exophtalmie endocrinienne ».

Ensuite, M. le Président déclara ouvert le concours 1973, de même que le concours pour l'attribution du Prix quinquennal Charles Hanocq

réservé à une étude de mécanique appliquée accomplie par un ingénieur.

Il forma des vœux pour que l'année 1973 soit féconde pour l'Université et l'Association et proposa l'envoi d'un télégramme à Sa Majesté le Roi, Président d'honneur de l'Association.

Avant de clôturer l'assemblée statutaire, il rappela le programme de la manifestation publique de la soirée, consacrée à la projection du film « Sart Tilman, an II » et à un exposé de M. le Recteur M. Welsch.

*
**

Après quelques instants d'interruption, M. le Président ouvrit la manifestation publique en adressant de chaleureux remerciements à M. le Recteur Welsch qui a bien voulu accepter d'entretenir l'Assemblée de la question « Où en est l'installation de l'Université au Sart Tilman ? »

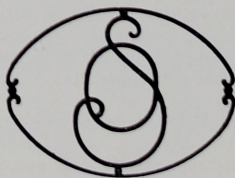
Il présenta le nouveau film « Sart Tilman, an II » qui est le prolongement d'un premier document projeté lors d'une réunion antérieure et qui retrace la première phase de la construction ainsi que la naissance et le développement de la vie étudiante sur le domaine.

A l'issue de la projection, M. le Recteur Welsch prononça l'importante allocution que nous reproduisons intégralement ci-après et qui fut écoutée avec le plus vif intérêt.

Enfin, avant d'inviter l'assemblée à une réception en la Salle des professeurs, M. le Président assura M. le Recteur de même que le Conseil d'administration de l'Université, de la confiance et du soutien de l'Association dans les lourdes tâches qu'ils mèneront à bien pour la réalisation de la nouvelle Université.

O. de SCHAEZTEN & Cie

BANQUIERS



4 - 6, BOULEVARD D'AVROY — 4000 L I E G E

Où en est l'installation de l'Université au Sart Tilman ?⁽¹⁾

Maurice WELSCH,
Recteur de l'Université

Au début de cette année 1972, le Bureau de l'Association des Amis de l'Université de Liège, conscient de ce que bien des Liégeois s'intéressent à l'avenir du domaine du Sart Tilman, a souhaité que la conférence d'information qui suit traditionnellement son Assemblée générale, soit consacrée à une mise au point de cette question.

Au moment où le programme de la réunion de ce soir a été élaboré, l'Université n'avait pas encore d'administrateur désigné. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai accepté de faire la communication souhaitée. Il m'est tout particulièrement agréable de remercier M. Henri Schlitz, Directeur des Services immobilier et mobilier, et depuis peu Administrateur désigné, qui m'a très aimablement fourni les informations nécessaires.

Mon propos n'est pas de vous exposer aujourd'hui une politique d'avenir en matière de constructions universitaires dans le domaine du Sart Tilman.

En effet, le Conseil d'administration qui devra définir cette politique, n'a pas encore pu la mettre à l'étude et arrêter les principes qui dirigeront son action. Je m'efforcerai plutôt, divisant mon exposé en trois parties, de rappeler ce qui a été mis en place jusqu'à présent, les travaux qui sont actuellement en cours ou vont être incessamment entrepris, les perspectives d'avenir enfin.

I. — Jusqu'à ce jour, les investissements effectués au Sart Tilman atteignent quelque 2500 millions. Cette somme trouve son origine dans : le Patrimoine universitaire, le Fonds des constructions universitaires, la Subvention sociale, cette dernière réservée, bien entendu, à des constructions à finalité bien déterminée. Elle a permis l'achat du terrain, l'exécution d'importantes études préalables de caractère général, le fonctionnement des services techniques indispensables : le Service d'études techniques de l'Université (S.E.T.U.), le Service universitaire de programmation (S.U.P.), le Service d'information technique (S.I.T.), la mise en place d'une très importante infrastructure de routes, égouts, distribution de chaleur, gaz, eau, électricité, conçue et exécutée en fonction d'un projet d'ensemble, l'édification enfin d'une série de bâtiments.

Parmi ces derniers, on trouve des immeubles logeant les services voués aux études qui préparent les travaux de construction : les ateliers d'architecture, les bâtiments où sont logés le S.E.T.U. et le S.U.P.

(1) Exposé présenté le 23 mars 1972.

On peut distinguer aussi des bâtiments abritant des services fonctionnels à caractère général : la centrale de chauffe, le poste central de commande.

On y range surtout ces Instituts qui dominent pour la plupart la crête en fer à cheval surplombant le ruisseau du Blanc gravier et font désormais partie du paysage de la région liégeoise. Ce sont des bâtiments à vocation d'enseignement et de recherche : les instituts de Chimie et de Physique — avec les amphithéâtres qu'ils se partagent —, la première halle de la Métallurgie, le complexe de l'Education physique, l'institut de Botanique, en contre-bas, l'annexe de la Bibliothèque centrale.

On y inclut enfin des bâtiments à finalité sociale : les 3 homes pour étudiants, le restaurant universitaire avec ses annexes, le château de Colonster.

Tout cet ensemble constitue un complexe bien vivant. Près d'un tiers de nos étudiants se rendent au Sart Tilman pour y suivre au moins un enseignement. La population estudiantine qui y travaille chaque jour est de l'ordre de 2000 et environ 500 membres du personnel universitaire y exercent la totalité ou la majeure partie de leur activité.

*
**

II. — Après la suppression du Fonds des Constructions universitaires, les investissements immobiliers ont été subsidiés, à titre transitoire pour la période 1970-1972, par des versements annuels de 520 millions. L'irrégularité de la mise à disposition de ces fonds a entraîné, à diverses reprises, des retards dans l'exécution des travaux. Ainsi en fut-il durant la plus grande partie de l'année 1971, les crédits n'ayant été mis à la disposition de l'Université que fin septembre 1971. Une situation similaire, antérieurement survenue et plus dramatique encore, avait amené, faut-il le rappeler, la Commission administrative du Patrimoine à intervenir financièrement pour éviter une interruption, hautement préjudiciable, des travaux en cours.

Les crédits disponibles en fin d'année 1971 ont permis tout d'abord de rembourser la dette contractée à l'égard du Patrimoine. Mais il convient sans doute de signaler que les frais résultant du prêt consenti par ce dernier, et supportés par lui, s'élèvent à près de 9 millions.

Ensuite, une série de projets dont l'exécution avait été décidée par le Conseil d'administration ont pu être mis en route.

Ce sont tout d'abord de nombreux travaux de parachèvement d'ouvrages précédemment cités ou d'aménagement de leurs abords. C'est aussi la construction d'une galerie destinée à relier le restaurant aux amphithéâtres. Mais il s'agit aussi d'entreprises de plus grande envergure.

Un pavillon est en effet en construction qui abritera une partie des services de l'institut de Psychologie et des Sciences de l'éducation. Ce pavillon sera, de plus, étendu de façon à accueillir le service du Professeur Linsman. L'ensemble du bâtiment dont il est question ici est conçu comme un pavillon d'installation provisoire dans lequel pourront être logés, les uns après les autres, des services divers venant de la vallée, au fur et à mesure que les occupants qui les précèdent trouveront leur place définitive dans les instituts qui leur sont destinés. Mais, la construction la plus importante actuellement en cours est celle de l'institut de Pathologie. Cet institut, dans sa forme définitive, renfermera tous les services de la Faculté de Médecine dont une des

activités est d'effectuer des analyses de laboratoire pour des malades du Centre hospitalo-universitaire (C.H.U.), hospitalisés ou ambulants. Il hébergera également tous les services de recherche non clinique dirigés par des cliniciens. Il comportera deux ailes réunies par une animalerie communiquant directement avec le futur hôpital. Le travail actuellement entrepris doit se limiter à l'une des deux ailes seulement et à l'animalerie. Il est probable aussi que les locaux, une fois disponibles, seront occupés, en partie, par des services s'y installant de façon définitive, mais en partie aussi par des services qui ne s'y trouveront qu'en transit, en attendant leur transfert dans le bâtiment qui leur sera définitivement affecté plus tard. Il faudra, en effet, tenir compte de toutes les conséquences qu'aura, sur le fonctionnement de la Faculté de Médecine, la localisation, pendant une période transitoire, de certains de ses services à Liège et d'autres au Sart Tilman. Un plan de transfert devra être soigneusement établi pour limiter au minimum les perturbations inévitables. On peut espérer que l'institut de Pathologie sera terminé en 1974.

Un certain nombre d'autres projets encore avaient été retenus dans le plan de trois ans (1970/1972) élaboré par le Conseil d'administration.

Les principaux d'entre eux sont : l'extension des services de licences et de recherche des instituts de Chimie et de Physique ; l'extension de l'infrastructure jusqu'aux zones de l'hôpital, de la Faculté de Médecine vétérinaire, de la Faculté des Sciences appliquées et du Jardin botanique ; l'achèvement du foyer culturel ; l'achèvement des travaux relatifs au château de Colonster dont les abords doivent être aménagés et qui devrait être doté d'une conciergerie ; l'aménagement de terrains de sport.

Si le nouveau Conseil décide de faire exécuter en priorité ce groupe de travaux — et la chose est possible, puisque, dès à présent, 182 millions sont à la disposition de l'Université sur les 520 millions qu'elle doit recevoir pour l'ensemble de l'année — le plan de trois ans, tel qu'il avait été envisagé par l'ancien Conseil, serait ainsi mené à bonne fin.

*
**

III. — A partir de l'année 1973, le financement des investissements immobiliers se fera sur la base de ce que l'on appelle les « normes objectives », en application de la loi du 27 juillet 1971. Il n'est guère possible de prévoir ce que ces modalités nouvelles mettront effectivement à la disposition de l'Université. Mais le Conseil devra, en toute hypothèse, définir sa politique de construction et procéder à l'élaboration d'un plan des travaux à exécuter.

Je me bornerai à mentionner ici les projets qui sont prêts — ou peuvent être prêts à bref délai — pour mise à exécution. Ils concernent : l'institut des Sciences minérales et de Géographie ; le bâtiment du Centre de calcul ; l'institut d'Electricité et d'Electrotechnique ; de nouveaux logements pour étudiants ; les premiers bâtiments de la Faculté de Médecine vétérinaire. Pour ces derniers, nous disposons dès à présent d'un crédit — bien insuffisant d'ailleurs — d'un peu moins de 20 millions, soit 1/3 de la subvention totale de 56 millions prévue pour 1972.

Il faut y ajouter le projet de l'hôpital universitaire qui soulève des problèmes très particuliers.

En effet, l'investissement qu'implique la création du C.H.U. est d'un ordre de grandeur tel qu'il n'a jamais pu être envisagé de l'imputer au Fonds des constructions universitaires ni aux subsides qui ont remplacé ce dernier, de 1970 à 1972, à titre transitoire. La construction de l'hôpital exige d'abord un premier crédit d'engagement de 1500 millions, à répartir en 5 tranches annuelles égales, nécessaire pour réaliser en un maximum de cinq années un ensemble fonctionnel représentant environ les 2/3 du C.H.U. tel que l'a conçu la Commission de programmation de la Faculté de Médecine. Le 1/3 restant, dont le coût peut être estimé à 750 millions, pourrait être construit ultérieurement, en 2 ans.

L'importance de l'hôpital universitaire pour la région liégeoise ne doit certes pas être soulignée ici. Tous mes auditeurs savent à quel point est désastreuse la situation régionale en matière d'hospitalisation. L'hôpital du Sart Tilman apporterait environ 1 millier de lits. On s'accordera sans doute à reconnaître par ailleurs la nécessité d'un hôpital universitaire dans une région comme la nôtre. N'est-ce pas à lui, en effet, qu'incombe essentiellement la poursuite des travaux de recherche directement liés à l'amélioration de la santé publique ? N'est-il pas le lieu où doivent être dispensés les soins relevant de toutes les techniques médicales de pointe ? N'est-ce pas le centre de consultation spécialisé par excellence pour tous les hôpitaux qui l'entourent ? N'est-il pas enfin l'endroit où doivent être formés les médecins destinés à peupler tous les autres hôpitaux régionaux et sans lesquels créer ces derniers serait vain ?

Pour construire cet hôpital indispensable, des fonds particuliers doivent être trouvés comme on l'a fait naguère pour édifier l'hôpital universitaire de l'Université de Gand. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune assurance formelle qu'ils seront inscrits au budget de l'un ou l'autre des départements ministériels susceptibles d'intervenir à l'un ou à l'autre titre.

Il nous est toutefois revenu qu'une Commission spéciale étudie dans son ensemble le problème de la construction des hôpitaux universitaires et que ses travaux — qui seraient déjà très avancés — devraient aboutir au dépôt d'un projet de loi aux termes duquel la construction des hôpitaux universitaires, tant des institutions libres que des institutions de l'Etat, pourrait être financée conjointement par les Ministères de l'Education nationale et de la Santé publique.

Il est essentiel, pour l'avenir de notre Alma Mater comme pour celui de notre région liégeoise, qu'une décision rapide intervienne à ce propos. Un planning budgétaire devrait être établi sans tarder et fidèlement respecté ensuite. Seul, en effet, il peut permettre la mise au point d'un plan rationnel de construction et de transfert des services. En son absence, les solutions temporaires, coûteuses et toujours inadéquates, auxquelles on devra bien recourir, se montreront de plus en plus insuffisantes pour assurer le maintien du niveau honorable que les soins de santé, l'enseignement de la médecine et la recherche clinique ont acquis à Liège.

L'intervention de l'Université dans les problèmes qui intéressent au premier chef la région où elle est située, ne se limite évidemment pas au secteur de la santé publique.

C'est ainsi que le campus du Sart Tilman accueillera bientôt le Centre de Recherches Métallurgique Benelux (C.R.M.) et un certain nombre d'installations du Centre des Technologies Nouvelles (C.T.N.).

Pour resserrer davantage encore les liens entre l'industrie, la recherche industrielle et la recherche fondamentale des laboratoires de notre Faculté des Sciences appliquées, une zone industrielle d'une cinquantaine d'hectares, gérée par la Société Provinciale d'Industrialisation (S.P.I.) a été prévue à proximité du campus.

L'Université est tout particulièrement attentive aux implantations à réaliser dans cette zone.

Enfin, en relation avec les pouvoirs publics, l'Université s'efforce de conserver aux quelque 2000 hectares qui constituent le domaine du Sart Tilman, sa vocation de vaste zone verte et de récréation, au sein de laquelle des flots urbanisés et industrialisés doivent être développés, mais uniquement en des endroits limités et convenablement choisis. C'est notamment dans ce contexte que l'Université étudie les moyens de favoriser les activités sportives en collaboration avec l'ADEPS.

Ainsi se présentent, en ce moment, les grandes lignes d'une réponse à la question : Où en est l'installation de l'Université de Liège au Sart Tilman ? Vous le voyez, il reste beaucoup à faire encore avant que l'institution tout entière soit définitivement regroupée sur son campus, objectif ultime fixé il y a plus de dix ans déjà par M. le Recteur Dubuisson.

Bien des incertitudes subsistent encore au sujet des moyens dont nous disposerons, à court comme à long terme, pour réaliser nos projets. Mais ce que nous savons, c'est que le but assigné doit être atteint. Trop de services de notre Université sont enserrés dans des locaux vétustes, trop étroits, qu'il est impossible d'aménager et d'agrandir de façon satisfaisante. Si le travail s'y poursuit, si ce qui s'y fait reste de qualité, c'est grâce à des efforts auxquels on ne saurait trop rendre hommage. La menace d'une asphyxie n'en reste pas moins toujours présente et le danger s'accroît au fur et à mesure que le temps passe. Mesdames et Messieurs, vous savez tout ce qu'une Université peut apporter à sa région. Vous aurez à cœur de faire, chacun dans votre domaine, tout ce qu'il vous sera possible pour hâter le moment où votre Université, installée enfin dans des locaux dignes d'elle et de son activité, pourra exprimer pleinement toutes ses potentialités.

Maurice WELSCH



PARIBAS

**BANQUE DE PARIS
ET DES PAYS-BAS BELGIQUE**

société anonyme

**Siège social : rue des Colonies 31
BRUXELLES**

SUCCURSALES

Anvers : Hôtel Osterrieth, Meir 85

Gand : Kouter 31

Charleroi : Boulevard Tirou 11

Liège : Boulevard d'Avroy 17

Courtrai : August Reynaertstraat 2

Turnhout : Markt 41

Agences dans toute la Belgique

FILIATIONS INTERNATIONALES

PARIS - AMSTERDAM - CASABLANCA -

GENEVE - KINSHASA - LONDRES - NEW

YORK - LUXEMBOURG

Banques affiliées dans le monde entier

Entreprises Sanitaires

- Plomberie
- Zinguerie
- Couverture
- Gaz

Victor FAUGONNIER

LAUREAT DU TRAVAIL

**86, rue de la Station
CHENEE**

Téléphone : 65.08.18

BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES ET AGRONOMIQUES

Fernand COURTOY s. a.

B.E.I. - AGRER

Rue des Colonies 43 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 12.16.38 - 12.30.85

**TOUS LES SERVICES INTÈGRÉS
D'INGENIEURS-CONSEILS
ET D'ARCHITECTES**

Bureau à Namur :

TECHNA

Rue J.B. Brabant 56 - 5000 NAMUR

Tél. : (081) 210.89

Au fil des jours...

A l'Institut d'Astrophysique

Le 18 mai 1972, l'Institut de Cointe recevait la visite de MM. A. Cools, Vice-Premier Ministre, Th. Lefèvre, Secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, et E. Close, Secrétaire d'Etat à l'Economie régionale, en compagnie de nombreuses personnalités des milieux scientifiques et socio-économiques. Il s'agissait, à la lumière de ses premiers résultats, de faire le point de l'importante expérience anglo-liégeoise d'astronomie spatiale, incluse dans le satellite européen T.D. 1 lancé en mars dernier. Accueillis par M. le Recteur M. Welsch et M. le Doyen M. Migeotte, les invités eurent l'occasion d'entendre trois exposés du plus haut intérêt.

MM. les Professeurs P. Swings et A. Monfils situèrent l'expérience dans le cadre des recherches des astrophysiciens de Liège et en analysèrent la portée, tant scientifique que technologique.

Prenant ensuite la parole, M. Lefèvre devait féliciter l'équipe liégeoise pour son succès et y voir la démonstration des capacités de la science européenne. Il souligna la nécessité de prévoir un cadre institutionnel solide pour appuyer de tels efforts, dont il souligna à son tour les retombées industrielles.

Enfin, une remarquable exposition présentait une réplique du satellite, de l'appareillage utilisé, ainsi que les premières données recueillies. Elle fut visitée et abondamment commentée.

XXV^e Journées médicales liégeoises

Les 26, 27 et 28 mai, ont eu lieu les XXV^e Journées médicales liégeoises d'Enseignement postuniversitaire. Depuis 1947, chaque année, l'A.M.Lg. (Association des médecins sortis de l'Université de Liège) et la Faculté de Médecine organisent ces journées qui consistent en conférences, communications, démonstrations et discussions sur des problèmes d'actualités diagnostiques et thérapeutiques. Depuis 25 ans, les médecins ont à Liège, la possibilité d'être « recyclés ».

Les sciences médicales évoluant sans cesse, sous l'impulsion dynamique des professeurs Roskam et Van Cauwenberge, il fut décidé, en outre, dès 1959, d'organiser des colloques interdisciplinaires au cours de l'année académique. En 1968, cet enseignement postuniversitaire fut officialisé. Réparti sur trois années, il comporte, en plus des colloques interdisciplinaires, des conférences de professeurs étrangers, et les journées médicales de mai en constituent le couronnement. Les médecins qui ont suivi cet enseignement pendant trois ans obtiennent un certificat de fréquentation.

L'enseignement donné au cours de l'année 1971-1972 avait particulièrement trait aux affections cardio-vasculaires, à l'Endocrinologie, à la Diabétologie et à la Psychiatrie.

Les communications et les démonstrations des Journées de mai furent d'un niveau scientifique particulièrement élevé.

Il ne s'agit pas ici de faire le résumé des différents travaux, mais nous nous permettons de signaler qu'un malade dont le membre supérieur fut réimplanté après une amputation totale par une scie, fut présenté aux participants. Le membre réimplanté possède déjà actuellement une certaine activité fonctionnelle.

Une telle prouesse n'est pas l'œuvre d'un seul chirurgien ; elle exige un travail d'équipe et une coordination rigoureuse de différentes disciplines : chirurgie, anesthésie, médecine interne, néphrologie, physiothérapie.

Les auditeurs furent convaincus que la Faculté de Liège ne se borne pas à être une simple école de médecine de province, qu'au contraire, contribuant au progrès des sciences médicales, elle n'a rien à envier aux facultés étrangères les plus célèbres.

L'A.M.Lg. ne se limite pas à la promotion scientifique du corps médical ; elle met tout en œuvre pour resserrer les liens de confraternité, d'estime et d'amitié entre médecins. Elle a ses activités culturelles et sportives. Les médecins liégeois ont notamment leur équipe de football. Le vendredi 26, les participants et leurs épouses eurent le privilège d'assister à une brillante soirée au château de Colonster. Le Centre dramatique de Liège interpréta : « Le Grand Vizir » et « Poivre de Cayenne » de René de Obaldia.

Ensuite le professeur Jean Bobon commenta et présenta son film : « Psych'Art ». En tant que moyen d'expression, l'art constitue une approche particulière du malade mental. Ce film qui présente des œuvres significatives de malades mentaux et d'artistes contemporains, avec un accompagnement musical d'Henri Pousseur, a obtenu le Prix spécial du Jury au IV^e festival international du film musical (Bruxelles 1972).

Enfin, le professeur Nizet, président de la Commission d'Enseignement postuniversitaire, procéda à la remise des certificats de fréquentation.

Les plaisirs de la gastronomie ne furent pas oubliés et le samedi 27 eut lieu le traditionnel banquet, rehaussé de la présence de M. le Recteur Welsch.

Le succès de ces journées qui réunirent de nombreux participants venant de toutes les régions de la Belgique est dû à l'organisation impeccable du professeur Nizet et à l'inlassable dévouement du docteur Gabriel Delrée, président de l'A.M.Lg., sous le patronage du Doyen de la Faculté de Médecine, le professeur Betz.

Docteur Ch. REGISTER,
Secrétaire-Adjoint de l'A.M.Lg.

Visite ministérielle au Sart Tilman

Le 29 mai, M. L. Hurez, Ministre de l'Education nationale, accompagné de MM. F. Dethier, Chef de cabinet, Y. Ylief et Ph. Moureaux, visitaient le domaine du Sart Tilman.

Il était accueilli par M. le Recteur M. Welsch qu'entouraient différents responsables des organes universitaires.

Après avoir entendu, plans à l'appui, un exposé général de M. l'Administrateur H. Schlitz, les hôtes de l'Université parcoururent bâtiments et chantiers. Lors de la collation qui terminait la visite, le Recteur exposa les graves préoccupations de l'Université et son souhait de voir se poursuivre un dialogue heureusement amorcé.

De son côté, le Ministre ne cacha pas ses impressions favorables et annonça une première décision de principe concernant l'hôpital universitaire : l'inscription de 50 millions au budget de 1972 (1).

Annuaire et Assemblée générale de l'A.M.Lg.

Les feux des 25^e Journées médicales étaient à peine éteints que l'A.M.Lg. assurait la diffusion d'un remarquable Annuaire des médecins sortis de l'U.Lg.

Pareil ouvrage demande toujours une somme considérable de travail et il faut en féliciter chaleureusement ses réalisateurs.

Par ailleurs, le 7 juin, l'A.M.Lg. tenait son Assemblée statutaire, suivie d'une conférence d'intérêt général.

La tribune était occupée cette année par M^e J. Levaux, Secrétaire général adjoint du Grand Liège, qui présenta un brillant exposé consacré à la tenue à Liège, en 1973, des Etats généraux de la Francophonie.

Jean Rey, enfant et artisan de l'Europe

C'est le titre d'un ouvrage publié aux éditions Labor, sous la signature de M. l'Ambassadeur R. Fenaux.

Au début de juillet, lors de la sortie de presse, l'illustre homme d'Etat — qui est aussi Vice-Président de notre Association — était reçu à l'hôtel de ville de Liège en compagnie de son biographe.

Ce dernier eut ainsi l'occasion d'exposer sa méthode : laisser parler son personnage, et son but : aider le grand public à découvrir un grand Européen.

Pays mosan et Rhénanie

Les 5 et 6 juillet, l'Université de Liège et le Schnütgen Museum de Cologne organisaient, au château de Colonster, un colloque international sur « l'Art et la culture en pays mosan et rhénan du IX^e siècle au début du XV^e siècle ».

Les nombreux participants, spécialistes belges et étrangers, furent accueillis par M. le Professeur Jean Lejeune, Président d'honneur de l'exposition Rhin-Meuse, qui introduisit les différents thèmes présentés. D'importantes communications furent faites, tour à tour, par M. le Professeur L. Génicot, de Louvain, sur l'histoire du pays mosan, et par M^{me} R. Lejeune, Professeur à l'Université de Liège, sur la littérature médiévale de l'Ardenne à l'Eifel. Plusieurs savants allemands apportèrent également de magistrales contributions.

Les arts plastiques firent l'objet de nombreux échanges de vues où similitudes et différences entre pays de Rhin et de Meuse furent sans cesse en question. Notons enfin que l'organisation du colloque était l'œuvre de M. le Professeur J. Stiennon.

Musica Aurea

Il y a quelque temps déjà qu'en prolongement de leur formation, les étudiants en musicologie de l'Université de Liège ont formé un ensemble voué à la musique ancienne.

(1) On notera que, lors de la Rentrée académique, M. le Recteur pouvait annoncer que 460 millions venaient d'être portés au budget de 1973.

Sous le nom de « Musica Aurea », ce groupe s'est produit à différentes reprises avec succès, mais nous ne l'avions pas encore vu aborder une manifestation de grande importance.

C'est aujourd'hui chose faite, puisque « Musica Aurea » a occupé une place de choix parmi les concerts des dernières « Nuits de septembre ». Chacun se réjouira de l'excellent accueil réservé à sa prestation qui avait pour objet de faire revivre l'art musical du moyen âge allemand.

Arts et techniques de la parole

On connaît les difficultés qu'a rencontrées la naissance officielle de cette 8^e section d'études de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Prévue sous la forme d'une licence il y a près de deux ans, — puis de cours libres, au cours des dernières vacances, faute d'agrégation ministérielle, — elle est enfin reconnue et on a vu que cette bonne nouvelle pouvait être annoncée par M. le Recteur Welsch lors de la séance de Rentrée.

Accessible à tous les candidats des Facultés de Philosophie et Lettres, de Droit et de leurs écoles ou instituts annexés, la nouvelle section est également ouverte aux personnes appartenant aux professions concernées, moyennant avis favorable de la Faculté.

Elle comporte deux groupes : Information et Arts de diffusion, qui recouvrent respectivement deux domaines : le journalisme et la vie culturelle (spectacles). On remarquera que cette création a été vigoureusement appuyée par l'opinion publique et spécialement dans les milieux de la presse, tant écrite que radio-télévisée. Plusieurs journalistes professionnels ont d'ailleurs bien voulu accepter de participer à l'enseignement mis en place.

Journées internationales de l'A.I.M.

Les 2 et 3 octobre, au Palais des Congrès, se sont tenues les Journées internationales de l'Association des Ingénieurs électriciens de Montefiore. Cette importante session d'études avait pour objet les « applications des mini-ordinateurs » et était présidée par MM. les Professeurs A. Danthine et D. Ribbens.

De nombreuses et intéressantes communications furent présentées, tandis qu'une exposition de matériel était prévue.

Exposition de Physique au Sart Tilman

L'exposition annuelle, organisée par la Société d'étude et d'expansion de la télévision que préside M. le Professeur H. Brasseur, a eu lieu, du 3 au 13 octobre, au laboratoire de candidature de l'Institut de Physique au Sart Tilman.

Elle avait pour thème « Nœuds et ventres » et comportait comme à l'habitude de nombreuses expériences et démonstrations.

Cette initiative, comme celles qui l'ont précédée, a été extrêmement appréciée et occupe toujours une place enviable dans la vie scientifique de notre région.

Un dixième anniversaire

Le 4 octobre, en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles on reconnaissait M. le Recteur M. Welsch, M. le Ministre d'Etat J.

Rey et M. Ganshof Van der Meersch, Procureur général à la Cour de cassation, l'Institut d'études juridiques européennes de l'Université célébrait ses dix ans d'existence.

M. le Professeur F. Dehousse, son directeur, retraça le chemin parcouru depuis l'inauguration en 1962 par M. Hallstein, alors Président de la C.E.E. Ce fut pour chacun l'occasion de mesurer l'importance des recherches et des enseignements menés à l'Institut, la valeur de l'outil de travail que représente sa bibliothèque et l'étendue remarquable de son rayonnement.

Extension universitaire liégeoise

En octobre, a débuté le nouveau cycle des conférences patronnées par la Commission interfacultaire pour l'organisation des cours publics de l'Université. Le programme de l'année 1972-73 a fait l'objet d'une large diffusion à laquelle notre Association a eu le plaisir de collaborer.

Dans un document qui rappelle l'origine de cette initiative, son évolution et les finalités poursuivies aujourd'hui par la Commission, chacune des douze conférences de la saison a été présentée et commentée brièvement :

— 12 octobre 1972 : « Géographie de l'enlaidissement de l'Ardenne », par M. Jean François, professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

— 26 octobre : « Vers un droit judiciaire privé européen ? », par M. Pierre Gothot, chargé de cours associé à la Faculté de Droit.

— 9 novembre : « L'architecture et l'ordinateur », par M. Francis Peters, assistant à la Faculté des Sciences appliquées.

— 23 novembre : « Le sens de la recherche musicale contemporaine », par M. Henri Pousseur, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

— 7 décembre : « Le roman américain depuis 1945 », par M. Pierre Michel, premier assistant à la Faculté de Philosophie et Lettres.

— 21 décembre : « Qu'est-ce que le rhumatisme ? », par M. Paul Franchimont, chargé de cours à la Faculté de Médecine.

— 11 janvier 1973 : « L'amateur d'insectes : hier et aujourd'hui », par M. Noël Magis, chef de travaux à la Faculté des Sciences.

— 25 janvier : « L'épilepsie dans la vie quotidienne », par M. Georges Franck, agrégé, maître de conférences à la Faculté de Médecine.

— 8 février : « Apothicaires d'antan et pharmaciens d'aujourd'hui », par M. Albert Denoël, professeur à la Faculté de Médecine.

— 22 février : « Les accélérateurs de particules », par M. Léon Winand, professeur à la Faculté des Sciences.

— 8 mars : « Problèmes d'urbanisme aux Etats-Unis », par M. Jean Doulliez, Ingénieur au Centre de recherche d'architecture et d'urbanisme (C.R.A.U.), Faculté des Sciences appliquées.

— 22 mars : « Université et Education permanente », par M. Marc Richelle, professeur à l'Institut de Psychologie et des Sciences de l'Education.

Comme on le voit, cette année encore, les conférences retenues touchent à des aspects de l'actualité scientifique et culturelle, aussi intéressants que variés. Elles ont toutes lieu à la Salle académique de l'Université, le jeudi à 20 heures précises.

Enfin, on trouvera plus loin un écho de la Journée sur l'Environnement dont la Commission interfacultaire a pris l'initiative dans le cadre de son action d'éducation permanente.

Au Conseil central de l'Economie

Parmi les institutions consultatives du pays, le Conseil central de l'Economie occupe une position de premier plan.

Aussi les Amis de l'Université ont été particulièrement heureux d'apprendre que leur Administrateur-secrétaire, M. le Professeur J. Stassart, était appelé à le présider.

C'est le 12 octobre qu'a eu lieu la séance officielle d'installation du nouveau Président, nommé en mai dernier et en fonctions depuis juillet.

Prix de la Revue médicale

Le 12 octobre, au château de Colonster, a eu lieu, devant une nombreuse assistance, la remise des prix fondés par la Revue médicale de Liège pour commémorer son 25^e anniversaire.

Le jury de la Faculté de Médecine avait désigné quatre lauréats : pour les sciences cliniques, les D^{rs} Georges Franck et Joseph Lambert — pour les sciences de base, les D^{rs} Michel Reznik et Paul Osterrieth. M. le Professeur A. Lambrechts, Rédacteur en chef de la Revue, rappela sa fondation par le Professeur L. Bruhl et son renom dans la presse spécialisée. M. le Doyen E. Betz devait ensuite exposer les mérites des lauréats auxquels M. le Recteur M. Welsch remit leur prix.

En leur nom, le Docteur J. Lambert présenta les remerciements d'usage.

A son tour, notre Association qui s'honore de compter plusieurs d'entre eux parmi ses propres lauréats, présente à ces brillants médecins ses plus chaleureuses félicitations.

Enseignement postuniversitaire pour médecins

Les colloques et conférences organisés par la Commission d'enseignement postuniversitaire, en accord avec l'A.M.Lg., ont repris en octobre. Le programme de cette année touche les domaines suivants : pneumologie, pathologie infectieuse, rhumatologie, pathologie osseuse, immunopathologie et néphrologie. Il se terminera, les 18, 19 et 20 mai 1973, par les traditionnelles Journées médicales liégeoises.

Rappelons que cet enseignement s'adresse surtout aux praticiens et plus spécialement encore aux omnipraticiens, qu'il est donné au bâtiment des Amphithéâtres au Sart Tilman et que, moyennant inscription à l'Université, il conduit à l'obtention d'un certificat de fréquentation. Notons enfin que des stages hospitaliers ont été prévus en octobre et en mai prochain.

Toute demande de renseignement sera adressée au Professeur A. Nizet, Président de la Commission, ou au Docteur G. Delrée, Président de l'A.M.Lg.

25^e séminaire de la C.D.V.A.

Du 19 au 21 octobre, quelque 250 juristes ont participé aux travaux de la *Commission Droit et Vie des Affaires* de la Faculté de Droit. Venus des horizons les plus divers et de nombreux pays — du Marché commun élargi, mais aussi de l'Europe de l'Est, — ils se sont penchés pendant trois jours sur les problèmes complexes que posent en droit

les « Groupes de sociétés ». Cette 25^e session fut l'occasion de rendre hommage à MM. les Professeurs Ch. del Marmol et L. Dabin, initiateurs de la Commission et artisans de son rayonnement international. D'ores et déjà, le thème du séminaire d'octobre 1973 a été fixé : il portera sur « les rapports entre la comptabilité et le droit ».

L'Université et l'Environnement

Le 21 octobre, au Sart Tilman, quelque 500 personnes participaient à une importante journée d'information sur le thème « L'Université de Liège et les problèmes de l'Environnement ».

L'excellente initiative de présenter au grand public la contribution de l'Université en la matière, avait été prise par la *Commission inter-facultaire pour l'organisation des cours publics* présidée par M. le Professeur J. Englebert, tandis que sa réalisation était prise en charge par le *Conseil scientifique des sciences de l'environnement* que préside M. le Professeur E. Leclerc.

Après une allocution d'ouverture de M. J. Labarbe, Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres, cinq exposés, particulièrement remarquables, furent présentés successivement par des professeurs de notre Université :

— « La technique peut-elle sauver l'environnement ? », par M. Edmond Leclerc, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, directeur du Centre belge d'étude et de documentation des eaux.

— « L'écologie face à la civilisation industrielle », par M. Charles Jeuniaux, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, président de la Société royale zoologique de Belgique.

— « Polluants et maladies de civilisation », par M. Désiré Rondia, chargé de cours associé à la Faculté de Médecine, responsable du Service provincial de toxicologie du travail.

— « L'aménagement du territoire, prospective de l'environnement », par M. José A. Sporck, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, membre de la Commission nationale d'aménagement du territoire.

— « Chiffrer, prédire, gérer l'environnement », par M. Jacques C.J. Nihoul, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, responsable du Modèle mathématique des mers continentales (Secrétariat d'Etat à la Politique scientifique).

En fin de journée, ces différents thèmes firent l'objet d'une discussion générale et, le soir même, d'un entretien enregistré dans les studios de la R.T.B. — Liège.

Une réception, présidée par M. le Recteur M. Welsch, avait eu lieu auparavant à Colonster.

Perfectionnement à la gestion des affaires

Sous l'égide de la Fondation Industrie-Université, l'Institut de Sociologie organise un nombre important de séminaires, toujours très appréciés, à l'intention des dirigeants et cadres d'entreprise.

Les activités suivantes se dérouleront entre novembre 1972 et mai 1973 :

A. Programme pour cadres supérieurs

Objectifs : S'exercer à mieux comprendre autrui, à communiquer valablement et à travailler en équipe. S'entraîner à analyser des situations, à résoudre des problèmes et à prendre des décisions de gestion. Elargir son horizon et compléter ses connaissances dans différents domaines du management. Durée : séminaire résidentiel de quatre semaines, de

janvier à mai 1973. Lieu : Hôtel du Moulin — Ligneuville-lez-Malmédy.

B. Séminaires spécialisés

— Trois d'entre eux ont lieu à l'Institut de Sociologie :

1. Organisation et direction par les objectifs — les mercredis 8, 15, 22, 29 novembre et 6 décembre 1972.
 2. Dynamique de groupe et conduite de réunions — les vendredis 10, 17 et 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre 1972.
 3. Styles de commandement et participation — les vendredis 2, 9, 16, 23 et 30 mars 1973.
- Les autres sont résidentiels et se tiennent à l'Hôtel du Moulin, Ligneuville-lez-Malmédy :
4. Introduction d'un planning stratégique dans les organisations — les 24, 25 et 26 janvier 1973.
 5. La sociologie des organisations — les 14, 15 et 16 février 1973.
 6. L'organisation de la coopération entre entreprises — les 14, 15 et 16 mars 1973.
 7. La fonction du personnel — les 4, 5 et 6 avril 1973.

C. Programme de formation dans les entreprises

Pour répondre à des besoins spécifiques qui lui sont exposés, l'Institut organise enfin différents programmes de formation spécialement conçus dans ce but.

Tous renseignements sur les programmes, leurs objectifs, leur contenu et les méthodes utilisées peuvent être demandés à l'Institut de Sociologie, boulevard d'Avroy, 71, 4000 Liège. Tél. 04/23.58.17.

Possibilités de formation en psychologie sociale

Le service de psychologie sociale, constitué en 1971, à l'Université, dans le cadre de l'Institut de psychologie et des sciences de l'éducation, connaît un important développement sur le plan de la recherche et de ses applications. Ce service a notamment à son actif la création d'un laboratoire de psychologie sociale expérimentale, d'un centre d'enquêtes psycho-sociales et enfin d'un centre de dynamique des groupes et d'analyse institutionnelle.

C'est dans ce dernier domaine qu'un large éventail d'activités est proposé, dès cette année, aux praticiens des sciences humaines et sociales comme au grand public. Les possibilités offertes sont les suivantes :

1. — *Initiation théorique et pratique aux techniques et à la dynamique des groupes.* L'enseignement consiste en cours donnés tous les quinze jours le mercredi soir, entre le 8 novembre 1972 et le 4 avril 1973. Sanctionné par un diplôme, il s'adresse à tous et en particulier aux diplômés en sciences humaines ou en médecine (psychiatrique notamment).
2. — *Sessions de formation à la pédagogie de groupe.* Il s'agit ici d'un séminaire réservé aux personnes qui exercent une charge dans un établissement d'enseignement. Il se tiendra du 2 au 6 mars 1973.
3. — *Séminaires de sensibilisation et formation au travail en groupe.* Une première session résidentielle, à l'intention de dirigeants et cadres, a été organisée en octobre. Un nouveau séminaire est actuellement envisagé.
4. — *Séminaire permanent d'analyse institutionnelle et d'étude de cas psychosociaux.* Il aura lieu le mercredi soir tous les quinze jours

à partir du 15 novembre 1972, et intéressera spécialement les cadres d'institutions éducatives, sociales, culturelles, médicales, etc.

5. — *Sessions de développement personnel par le groupe*. Quatre séminaires résidentiels sont prévus : « training-groups » les 26-28 janvier et les 2-4 mars, « encounter-group » les 26-28 janvier, « psychodrame » les 30 mars-1^{er} avril 1973.

Toutes ces activités se déroulent au département de psychologie sociale, installé au Sart Tilman. C'est à ce service (Prof. P. De Visscher et M. M. Bonami — Tél. 04/23.32.30 et 56.91.11) que les personnes intéressées par l'une ou l'autre d'entre elles, s'adresseront pour obtenir le programme détaillé sur les objectifs, méthodes et conditions de participation.

Section de Liège de la F.B.F.D.U.

La section liégeoise de la Fédération belge des Femmes diplômées des universités réunit ses membres en des activités qui leur permettent, quelles que soient leur profession et leur formation, de mieux connaître les problèmes sociaux, les activités culturelles de leur région.

Ses membres ont visité le centre de formation professionnelle de l'Office national de l'Emploi et les centres gériatriques du Valdor à Liège et de Montignies-le-Tilleul. Médecins et sociologues leur ont dispensé une information précise, les autorités communales leur offrant une réception généreuse et chaleureuse.

Les contacts entretenus avec l'Université leur ont valu des guides érudits et aimables à la fois : le Professeur Stiennon et son assistante leur ont expliqué les travaux de fouille au château des comtes de Beaufort ; le Professeur Streeel les a promenées en Fagne en leur exposant les problèmes d'écologie.

Elles ont participé à l'inauguration de l'exposition des œuvres d'Augusta Berbuto à l'Avouerie d'Anthisnes et ont visité l'exposition « Rhin-Meuse de 800 à 1400 » à Cologne, ce qui leur permit en outre une visite des vestiges romains de cette ville et un contact avec les membres de la Fédération allemande.

Comme les autres années, la *séance d'information sur les études et les carrières*, à laquelle sont invitées les jeunes filles qui terminent les humanités, a connu un vif succès : plus de 50 informatrices ont accueilli dans le grand auditoire de l'Institut de Zoologie 4 à 500 étudiantes de la province de Liège.

Ce qui marquera cette année cependant, c'est le 50^e anniversaire de la Fédération belge ; la section de Liège a participé à cette célébration en organisant un séminaire international de droit comparé.

Le 50^e anniversaire de la F.B.F.D.U.

Dès le début de ce siècle, dans les pays anglo-saxons, les premières femmes admises à faire des études universitaires ressentirent le besoin de se grouper en une association. Il s'agissait certes de créer entre elles des liens d'amitié et d'entraide par-delà les frontières, les différences de race, de religion, d'opinion politique, mais il leur était en outre nécessaire de s'unir pour défendre le droit d'exercer les professions auxquelles les préparaient ces études.

Marie Delcourt-Derscheidt a fondé, il y a cinquante ans, la Fédération belge qui s'est bientôt affiliée à la Fédération internationale.

Le 18 novembre 1972, cet anniversaire est fêté à Bruxelles par une séance académique à la Bibliothèque Royale.

M^{lle} Cécile Valensi, membre de la Fédération française et présidente de la Commission du statut juridique et économique de la femme à la Fédération internationale, parle des *banques de données* et de la nécessité d'une juridiction nationale et internationale qui protégerait les droits de la personne privée lors de la constitution et de l'utilisation de tels répertoires, mémoires des ordinateurs.

Au cours de la même séance, 3 bourses nationales, la bourse Claire Préaux et le prix Rachel Carson sont remis aux bénéficiaires.

La fédération aura ainsi attribué en 50 ans plus de 175 bourses à ses membres qui désirent poursuivre un travail à l'étranger, préparant une thèse de doctorat.

La section de Liège est bien représentée parmi les lauréates :

M^{me} Dotreppe-Grisard se voit attribuer le prix Carson d'un montant de 40 000 F pour son ouvrage consacré aux problèmes de l'environnement ;

M^{me} M. Vanwijck-Alexandre, assistante à la Faculté de Droit, reçoit une bourse de 10 000 F ;

M^{me} M. Fairon-Demaret a remporté, sur notre proposition, une des bourses de la Fédération américaine des Femmes diplômées des universités, bourse qui couvre un an de séjour aux Etats-Unis pour y achever une thèse de doctorat en paléontologie végétale.

En ces 50 années, l'évolution sociale fut rapide et de plus en plus nombreuses furent les femmes diplômées des universités. Les raisons d'être de notre groupement se sont donc un peu modifiées et cette évolution s'est concrétisée par un changement à l'article de nos statuts qui définit les buts de la fédération :

« ... les encourager à consacrer leur savoir et leurs talents à l'étude » des problèmes qui se posent à tous les niveaux de la vie publique... » et d'encourager leur participation à la solution de ces problèmes. »
Or, pour agir et prendre ses responsabilités dans la société, il faut être informée.

Ainsi, nos gouvernements se sont engagés à respecter la Déclaration des Droits de l'Homme, telle qu'elle fut formulée après la dernière guerre. Pour réaliser sur le plan juridique le principe de l'égalité des sexes qui y est proclamée, nos pays occidentaux modifient le droit de la famille : de nouvelles lois ont été votées, d'autres sont à l'état de projets, sont encore discutées en commissions. D'autre part, l'avantage d'une fédération internationale est de donner l'occasion de contacts fréquents avec les amies des pays voisins.

C'est pourquoi, dans le cadre du 50^e anniversaire de la Fédération belge, notre section a réuni à Liège, le 28 octobre, un séminaire de droit comparé, où plusieurs aspects du nouveau droit de la famille ont été étudiés.

M^{me} Verrijcken-Plavsic, juge de paix à Borgerhout, présidente de la Commission juridique de la Fédération belge, présidait aux travaux.

M^{me} E. Schwarzhaupt, ancien ministre de la République fédérale et présidente de la Fédération allemande ; M^{lle} Kollpack, avocat à Düsseldorf ; M^{me} Mayer-Jack, vice-présidente de la Fédération française, maître-assistant à la Faculté de Droit, Paris II ; M^{me} Schwall-Lacroix, avocat, vice-présidente de la Fédération luxembourgeoise, ont exposé, comparé les réformes du droit de la famille dans leurs pays respectifs.

M^{me} Constant-David, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, M^{me} Delnoy-Margrève, juge au Tribunal de 1^{re} instance et collaborateur de l'Université, ainsi que plusieurs juristes de la section bruxelloise ont prêté leur concours éclairé à ces séances de travail.

La Commission juridique des Communautés européennes a offert à nos hôtes un excellent dîner présidé par M. Telchini, Conseiller juridique à cette Commission.

Les communications faites à ce séminaire et la conférence de M^{lle} Valensi seront publiées dans un numéro spécial du bulletin de la Fédération belge des Femmes diplômées des universités.

S. DEBRUGE.

Hommage au Professeur Arsène Soreil

Les quatre-vingts ans de l'éminent esthéticien seront fêtés par ses amis et ses disciples au début de l'an prochain.

A l'occasion de cet anniversaire, ils lui offriront un important ouvrage réunissant plus de vingt études signées par plusieurs grands noms de l'esthétique contemporaine et par d'excellents spécialistes des études littéraires et de l'histoire de l'art.

Cet ensemble de haute valeur formera, sous le titre « Approches de l'art. Mélanges d'esthétique et de sciences de l'art », un volume de 320 pages de texte et de 12 pages d'illustration. Son prix, hors taxe et port, a été fixé à 450 F.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître à M. le Professeur Ph. Minguet, Séminaire d'esthétique de l'Université, place Cockerill, 3 à Liège. En s'engageant à régler le montant du volume dès sa réception, elles voudront bien mentionner, avec leur adresse, leurs nom, prénom et titre. Ceux-ci figureront dans une liste jointe à l'ouvrage, en cas de souscription avant le 15 décembre 1972.

Énergie nucléaire et Environnement

Sur ce thème, l'Association des Ingénieurs A.I.M. organisera, du 22 au 25 janvier 1973, un important colloque international.

Ce colloque, de caractère essentiellement scientifique et technique, a pour objectif de faire le point sur les problèmes posés par le recours croissant à l'énergie nucléaire et sur les solutions qui peuvent y être apportées. Il s'adresse tant aux promoteurs de l'énergie nucléaire, qu'aux biologistes, aux médecins et aux responsables de l'information publique.

Les sujets suivants seront abordés : Rôle économique et social de l'énergie nucléaire — Risques industriels : évaluation et conséquences — Les problèmes des résidus radioactifs — Méthodes de limitation et de contrôle de la pollution radioactive — Techniques de limitation de l'influence des installations nucléaires sur l'environnement — Perspectives d'avenir et conclusions générales.

La réunion se tiendra au Palais des Congrès de Liège, les langues de travail, avec traduction simultanée, étant le français, le néerlandais, l'allemand et l'anglais.

Pour tous renseignements complémentaires, on s'adressera au Secrétariat de l'A.I.M., rue Saint-Gilles, 31, 4000 Liège — Tél. 04/32.29.46.

Fondation Fernand Lazard

Établissement d'utilité publique, créé en 1949, la Fondation Fernand Lazard a pour objet d'accorder, au seuil de leur vie professionnelle,

une assistance financière, sous la forme de prêts, exempts d'intérêts, à des jeunes gens de nationalité belge ayant achevé leurs études supérieures.

Les interventions de la Fondation peuvent se manifester : 1. — en facilitant l'acquisition d'instruments de travail, quels qu'ils soient, requis par la profession (par exemple : trousse médicales, livres indispensables, etc) ; 2. — en permettant la prise en charge des frais d'installation d'un cabinet de consultations, à l'exception de charges locatives, quelles qu'elles soient.

Pour être prise en considération pour examen, toute demande devra être patronnée par deux des Professeurs du candidat.

Un premier remboursement de ce prêt devra s'opérer à partir de la troisième année, par un acte récongnitif représentant le dixième au moins du prêt accordé. Les remboursements subséquents seront annuels de manière qu'à la fin de la neuvième année il ne reste plus qu'un dixième du prêt à rembourser, la dette devant être éteinte en dix ans.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. Marcel Grosjean, Administrateur de la Fondation Fernand Lazard, rue d'Egmont 11 à 1050 Bruxelles, avant les 1^{er} janvier ou 1^{er} juin de chaque année.



**fiez-vous
à l'acier**

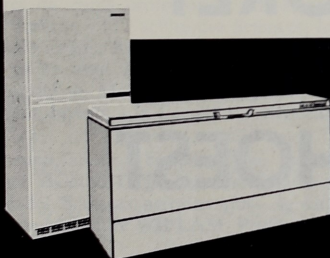
Champagne ou eau,
gaz naturel ou vapeur,
l'acier,
par sa haute limite élastique,
résiste à la pression.


Société Anonyme COCKERILL-OUVREE-PROVINCENCE et ESPERANCE-LONDROZ
COCKERILL
4100 SERAING-BELGIQUE

 N 111 / 724

PLUS DE CONFORT

avec les surgélateurs



Large choix de modèles
(horizontaux, verticaux
combinés).
Service après vente
rapide partout en Belgique.
Facilités de paiement.

La marque FN est une garantie
de qualité dans le monde entier.

Renseignements sur simple demande à votre agent FN ou à :
FN - Département Matériel Electroménager 4400 - HERSTAL
Tel. (04) 64.08.00, ext. 2214 ou 2219.

DE COENE

Division
Parachèvement du
bâtiment

Distributeur
des produits

FIBROCIT

Cloisons amovibles
Faux plafonds
Fauteuils pour
salles de spectacle
Menuiseries décoratives
Etudes et travaux
de décoration
(Contract-Jobs)



D

SAIB DE COENE & Cie

59 rue L.A. Schockaert
B-1600 St-Pieters-Leeuw - Zuun
Tél. 02/76.60.80

FORET et LHOEST

TELEPHONES : { (019) 540.20
(019) 542.48

**Entreprises
générales
de
Travaux
publics
et
privés à
BOVENISTIER**

4370 WAREMME

Réalisateurs du Gros Œuvre
du HOME DES ETUDIANTS - GUSTAVE RUHL,
du Home et Restaurant de Bavière,
des trois Halls pour Laboratoires d'Essais au Val-Benoît
et de l'Institut d'Education Physique au Sart Tilman

In Memoriam

Les Amis de l'Université ont eu à déplorer le décès de plusieurs membres du corps professoral : M. Raymond BOUILLENNE, Professeur émérite à la Faculté des Sciences, le 19 mars 1972 ; M. Albert de MARNEFFE, Professeur émérite à la Faculté des Sciences appliquées, le 23 avril 1972 ; M. Georges NEUJEAN, Chargé de cours à la Faculté de Médecine, le 29 juillet 1972 ; M. Paul TERACHE, Professeur émérite à la Faculté de Médecine vétérinaire, le 14 septembre 1972.

Notre Association a également été endeuillée par la disparition de M. Jean BONNET, Recteur honoraire et Professeur émérite à la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, le 20 mars 1972, et celle de M. André WILLAM, Professeur émérite à la même Faculté, le 18 avril 1972.

Nous avons été particulièrement émus par la mort tragique de M. Jean-Luc MEYERS, Assistant à la Faculté de Droit, survenue le 18 juin 1972.

C'est avec un très vif regret que nous avons aussi appris le décès de plusieurs membres qui apportaient à l'Association un fidèle et précieux appui :

- M. Victor ADAM, Ingénieur civil des mines 1911 (8.9.72) ;
- M^{me} France BOUILLENNE-COMHAIRE, Licencié en sciences botaniques 1962 (7.72) ;
- MM. Henri CALLUT, Ingénieur civil des mines 1932 (16.9.72) ;
Maurice CLOES, Docteur en droit 1903 (1972) ;
Georges de FROIDCOURT, Docteur en droit 1908 (5.5.72) ;
Georges DELPLACE, Ingénieur civil des mines 1908 (10.4.72) ;
Achille DELTENRE, Docteur en médecine vétérinaire 1912 (9.3.72) ;
Jean-Pierre ESCH, Docteur en droit 1961 (16.8.72) ;
Max GALLEZ, Pharmacien 1938 (27.12.69) ;
Eugène GOOSSENS, Pharmacien 1912 (11.5.72) ;
Pierre HEINE, Ingénieur physicien (techniques spatiales) 1966 (25.5.72) ;
Louis HERION, Docteur en droit 1919 (11.1.72) ;
- M^{me} Denise LAPERCHES-LOUTSCH, Docteur en philologie classique 1932 (3.7.72) ;
- MM. Robert LOGE, Docteur en droit 1936 (15.9.72) ;
Eugène MAILOT, Pharmacien 1921 (3.9.72) ;
Willy MERTZENICH (1972) ;
Charles POLET (21.3.72) ;
Louis REMY, Ingénieur civil des mines 1912 (21.3.72) ;
Pierre STCHEPOTIEFF, Ingénieur civil des mines 1928 (1971) ;
Camille TOURON, Docteur en droit 1901 (11.3.72) ;
Nicolas TUDURIPONS, Ingénieur civil électricien 1932 (2.72) ;
Jean WARLIER, Ingénieur civil des mines 1930 (21.3.72).

LIVRES SCOLAIRES
EDITION - IMPRESSION

Maison d'Editions

Ad. Wesmael-Charlier s.a.

Rue de Fer 69 - 5000 NAMUR - Téléphone : 081-201.48

CATALOGUE GRATUIT
SUR DEMANDE

Consacrez 2 soirées par semaine
à l'étude d'une langue étrangère...

FORFAIT : A PARTIR DE 1395 F PAR MOIS

Berlitz[®]

4000 LIEGE
rue Pont d'Avroy 2/4
Tél. 04/23.66.24

IMPRIMERIE

George MICHIELS

Société Anonyme

4000 LIEGE, 6, rue de la Paix — 3700 TONGRES, 13, rue Corver

Livres et périodiques scientifiques en toutes langues — Plus de 8.000 signes
spéciaux — Machines à composer Monotype — Matériel moderne — Person-
nel d'élite. **Travaille à la plus grande satisfaction de sa clientèle**

REPertoire DES ANNONCES

Acior (pp.) 28 - Ansul International, 31 - Assurances Générales, 32 - Assurances
Patriotique, 1 - Banque de Bruxelles, 2 - Banque de Schaetzen, 36 - Banque
Nagelmackers, 28 - Banque de Paris et des Pays-Bas, 42 - Berlitz, 58 - Bureau
d'études Courtoy, 42 - Cockerill, 54 - Editions Wesmael-Charlier, 58 - Entre-
prises Fauconnier, 42 - Entreprises Forêt et Lhoest, 56 - Etablissements De
Coene, 55 - Fabrique Nationale, 55 - Grand Bazar, 6 - Imprimerie Maison
d'Edition, 62 - Imprimerie Michiels, 58 - Librairie Bellens, 31 - M.B.L.E.,
couverture 4 - Ménage et Jowa, couverture 3 - Phenix Works, 27 - Société
Générale de Banque, 61 - Vieille Montagne, 28.

Nouveaux membres de l'Association

Liste clôturée le 30 septembre 1972.

MEMBRES PROTECTEURS (1) :

ALBERT Fritz, Dr. méd. chir. acc. 1913 - COLLIN Joseph, Ing. civ. mines 1932 - CORILLON Gaston, Ing. civ. mines 1942 - DELRUELLE Gérard, Ing. civ. métal. 1957 - DELRUELLE-BRAHY Colette, Lic. philo. rom. 1961 - DEMONCEAU Raymond, Ing. civ. mines 1959 - DEPREZ René, Ing. civ. méc. 1924 - DUBUISSON Marcel, Dr. sc. zool. - DUBUISSON-BROUHA A., Dr. méd. chir. acc. 1930 - ENGLEBERT Jean, Ing. civ. arch. 1955 - EVRARD Charles, Ing. civ. mines 1945 - FOCQUET Jean-Louis, Dr. méd. chir. acc. 1957 - FRANÇOIS Jean, Ing. civ. arch. - KERF Toussaint, Dr. méd. chir. acc. 1949 - LEBEAU Léon, Ing. civ. méc. 1951 - LEDOUX Paul, Agr. ens. sup. sc. phys. 1949 - LEWALLE Jean, Dr. méd. chir. acc. 1955 - MARTIN Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1961 - RAOULT Pierre, Lic. sc. écon. 1953 - REARD Jean, Dr. dr. 1953 - SCHLITZ Henri, Lic. sc. soc. 1956 - SCHOOF Jean, Ing. civ. mines 1932 - SERVAIS Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1952 - SINTZOFF Serge - SINTZOFF-HURLET Jacqueline, Lic. crim. 1960 - STOCK Philippe, Dr. méd. chir. acc. 1955 - STRENGNART Marcelle, Pharm. 1946 - THIRAN Etienne, Dr. dr. 1961 - URBAIN Marc, Dr. méd. chir. acc. 1965 - ISOBELEC S.A. - VAN ERMENGEM en ZONEN P.V.B.A.

MEMBRES EFFECTIFS :

ABRAHAM Michel, Lic. sc. math. 1971 - BALHAN Georgette, Lic. philo. rom. 1972 - BASTIN Hubert, Lic. sc. math. 1972 - BECK Jean-Paul, Ing. phys. 1970 - BERGER Yves, Lic. sc. chim. 1971 - BERNARD-REYSER Rose-Marie, Lic. sc. chim. 1971 - BLAIMONT Roger, Ing. radio-élect. 1944 - BLAIMONT R. M^{me} - BLAISE Jean-Michel, Ing. phys. 1970 - BONTEMPS José, Lic. sc. chim. 1971 - BOVY Michel, Lic. dr. 1972 - BOVY-LIENAUX Françoise, Lic. hist. 1971 - BRANDT François, Ing. phys. 1972 - BUREAU Jacqueline, Lic. hist. art archéo. 1971 - CARLIER Claude, Lic. sc. chim. 1970 - CARRON de RIMIEZ Roland, Lic. éd. phys. 1968 - CAVELIER Emile, Ing. civ. électron. 1969 - CHAFFETTE M. M^{me} - CLOSSET Marguerite, Lic. sc. dent. 1972 - CLOTUCHE Michel, Ing. civ. électro-méc. 1971 - CLOTUCHE M. M^{me} - COLLARD Guy, Ing. civ. chim. 1971 - COOLS Michel, Ing. civ. const. 1972 - COUCHARD Iwan, Ing. civ. const. 1971 - DANTHINNE Georgette, Lic. sc. zool. 1971 - DARMOISE Claudine, Lic. philo. rom. 1968 - DAUVISTER Jacques, Lic. sc. math. 1972 - DE BRUYN Robert, Lic. sc. écon. 1958 - DECHENNE Jean-Pierre, Lic. sc. pol. soc. 1972 - DECHENNE-LION Nicole, Lic. hist. art archéo. 1970 - DE CONINCK Gérard, Lic. crim. 1972 - de DORMALE Bernard, Ing. phys. 1969 - DELLICOUR Luc, Ing. civ. const. 1972 - DELLO Claude, Ing. civ. électron. 1972 - DEREPE André, Cond. civ. 1971 - DERIDIAUX Michel, Lic. sc. chim. 1972 - DE SCHRYVER Roland, Ing. civ. const. 1972 - DE SMET Hugues, Lic. adm. aff. 1972 - DESTINE Jacques, Ing. civ. électron. 1972 - DETROZ Thierry, Lic. adm. aff. 1970 - DISTECHE Christine, Lic. sc. zool. 1970 - DOR-GERARD Françoise, Lic. sc. géog. 1971 - DUBOIS Liliane, Lic. ps. 1971 - DUFRASNE Philippe, Lic. adm. aff. 1972 - EVRARD Philippe, Lic. dr. 1972 - FERETTE Jacques, Ing. civ. chim. 1970 - FEUILLEN Bernard, Ing. civ. électron. 1972 - FOURNEAU René, Lic. sc. math. 1971 - FRAIKIN Elisabeth, Lic. sc. math. 1971 - FRANSSENS Daniel, Lic. adm. aff. 1972 - FUNCKEN-SCHYNTS Hélène, Dr. dr. 1965 - GARNIER Marie-Anne, Cert. ét. compl. géog. 1972 - GERADIN Michel, Ing. phys. techn. sp. 1967 - GERARD Paul, Ing. civ. chim. 1972 - GERKENS Murielle, Lic. sc.

(1) Figurent dans cette liste plusieurs anciens Membres effectifs qui, en 1972, ont versé une cotisation de Membre protecteur ou de 500 F au moins.

phys. 1972 - GHENNE Jules - GHIOT Claude, Lic. sc. zool. 1971 - GILLARD Marie-Louise - GILLARD Philippe, Ing. civ. électro-méc. 1972 - GILLMANN-CULOT Bernadette, Lic. sc. géog. 1970 - GILMAN Paul, Lic. crim. 1963 - GINS Florent, Lic. sc. com. fin. (Bruxelles) - GIORGINO Michel, Ing. civ. electron. 1972 - GOBBE Henry - GOFFIN Jacques, Dr. dr. 1967 - GOMEZ Jean-Pol, Ing. civ. arch. 1971 - GRAETZ Robert R.-H., Dr. dr. 1971 - GUILLAUME Bernard, Dr. méd. vét. 1972 - HANSENNE Michel, Dr. dr. 1962 - HEINEN Ernst, Lic. sc. zool. 1971 - HENRION F. M^{me} - HERMANT Jules, Ing. civ. chim. 1971 - HEYNE Daisy, Dr. méd. chir. acc. (Bruxelles) - HOSTE Bernadette, Lic. sc. zool. 1971 - HOUBION Michel, Ing. civ. électron. 1972 - HOURANT Hervé, Lic. sc. soc. 1948 - HUMBLET Jacqueline, Lic. sc. pol. soc. 1971 - HUYSENTRUYT Johnny, Ing. civ. électro-méc. techn. sp. 1971 - JACQUEMIN Edith, Dr. méd. chir. acc. 1971 - JACQUES Michel, Ing. civ. const. 1971 - JADOUL Marie-Eugénie, Lic. art archéo. - JASPERS Marie, Lic. sc. math. 1971 - JEUNETTE Guillaume, Ing. civ. électro-méc. 1972 - KAISER Robert, Lic. sc. zool. 1971 - KONNEN Charles, Cond. civ. 1971 - KOZANECKI Witold, Ing. phys. 1972 - LAMBERT Jean-Cl., Etudiant - LECERF Jean-Claude, Lic. sc. phys. 1972 - LENOIR Jean-Pierre, Ing. civ. électro-méc. 1972 - LIEVENS André, Ing. civ. chim. 1971 - LIGOT Robert, Dr. dr. 1944 - LIZEN Gilbert, Ing. civ. électro-méc. 1972 - MAHOWALD Paul, Ing. civ. électro-méc. 1971 - MARCHAL Claude, Ing. civ. chim. 1972 - MARNETTE Gérard - MASSON Marie-Hélène, Lic. sc. géog. 1971 - MATHOT Guy, Lic. sc. bot. 1962 - MAZY Alexandre, Ing. civ. électro-méc. 1972 - MBUYI Kandolo, Lic. adm. aff. 1971 - MERKER-KOEMOTH Michelle, Pharm. 1970 - MESSINE Jean-Pierre, Lic. sc. math. 1971 - METZMACHER Maxime, Lic. sc. zool. 1971 - MILIS Jean-Marie, Ing. civ. chim. 1971 - MINGUET Anne-Marie, Lic. philo. rom. 1971 - MOSTAERT Albert-Charles, Dr. dr. 1970 - MOYAERTS André, Dr. dr. 1971 - MULLER Manfred, Ing. civ. électro-méc. 1970 - NICOLAS Philippe, Lic. sc. math. 1971 - NOEL Yvon, Ing. civ. métal. (Mons) - NOMERANGE Jules, Ing. civ. const. 1971 - ORBAN Jean-Paul, Lic. sc. math. 1972 - ORBAN Marie-Paule, Lic. traduction (Anvers) - PAQUET Christian, Ing. civ. const. 1972 - PARY Jean, Ing. civ. mines 1931 - PECHON Gérard, Lic. adm. aff. 1972 - PERREAUX Charly, Ing. civ. chim. 1972 - PETIT Madeleine, Lic. sc. chim. 1971 - PIERRE Philippe, Dr. méd. chir. acc. 1972 - PIRARD Emile, Lic. sc. géog. 1971 - PIRARD René, Ing. civ. chim. 1970 - PIRE José, Ing. civ. électron. 1972 - PIRLET Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1972 - PIRSON René, Cond. civ. 1970 - POOLS Henri, Lic. sc. math. 1971 - POTY Edouard, Lic. sc. géol. minér. 1971 - PREVINAIRE A. M^{me} - RAMELOT Daniel, Ing. civ. électro-méc. 1968 - RAMLOT Alain, Ing. civ. const. 1972 - REDING Marc, Ing. civ. électro-méc. 1972 - REGO Franz, Lic. sc. math. 1972 - REMONT Marylène, Lic. philo. rom. 1972 - REMY Claude-Luc, Lic. sc. zool. 1971 - RENARD Claude, Ing. civ. chim. 1971 - REPRIELS Martine, Lic. sc. écon. 1971 - REUL Philippe, Lic. sc. pol. soc. 1970 - RIGO Georges, Lic. dr. 1972 - RIXHON Jean-Claude, Lic. dr. 1972 - ROUHART Jacques, Lic. sc. géol. minér. 1971 - ROUMA Yvette, Lic. sc. bot. 1971 - SACRE Danièle, Lic. sc. chim. 1972 - SALEE Christine, Lic. hist. 1972 - SANDRON Jean-Pierre, Ing. civ. const. 1970 - SAVONET Ghislain, Ing. civ. const. 1972 - SCHMIT Marc, Ing. civ. électro-méc. 1971 - SCHMITZ Jean, Lic. philo. germ. 1972 - SCOHY Georges, Pharm. 1953 - SIERAKOWSKI Christophe, Ing. géol. 1969 - SIMON Pierre, Lic. sc. chim. 1970 - SIQUET Jean-Claude, Ing. civ. électron. 1971 - SONVILLE Michel, Ing. civ. const. 1972 - SPITAELS Sady, Ing. civ. const. 1971 - STASSE-PONCELET Anne, Lic. crim. 1965 - TAEYMANS René, Lic. sc. com. cons. (Anvers) - TEUWIS Jean-Claude, Lic. sc. chim. 1971 - TRIPNAUX Emile, Lic. sc. phys. 1971 - TRUONG-VAN-KIEM, Lic. sc. phys. 1972 - TULCINSKY Serge, Ing. civ. électro-méc. 1953 - TULCINSKY-WURTH Alice, Lic. sc. écon. 1956 - VAESSEN F. Servais - VAN BINST Michel, Ing. civ. const. 1971 - VAN der HAEGEN Andrée, Lic. sc. écon. (Louvain) - VAN GRIETHUYSEN Martine, Cert. et. compl. géog. 1972 - VAN VRACEM-LAMBERT Jacqueline, Lic. ps. (Louvain) - VAN VYVE Roland - VAN VYVE-PARY Jacqueline - VERVOORT Jean-Paul, Ing. civ. électro-méc. 1972 - VOLDERS Robert, Ing. phys. 1970 - VRANKEN Félix, Ing. chim. élect. 1926 - WAUTELET Michel, Lic. sc. phys. 1971 - WAUTHIER Jean-Marie, Ing. civ. chim. 1972 - WILLEM Robert, Lic. sc. zool. 1971 - WINAND Jean-Pierre, Ing. civ. électro-méc. 1966 - ZURSTRASSEN-van der STRAETEN Yolande, Cand. archéo. (Louvain).



Des hommes
pour vos problèmes,
des ordinateurs
pour les traiter rapidement.



Société Générale de Banque

**POUR
TOUS VOS
IMPRIMÉS**

Travaux de ville - Administratifs & Privés

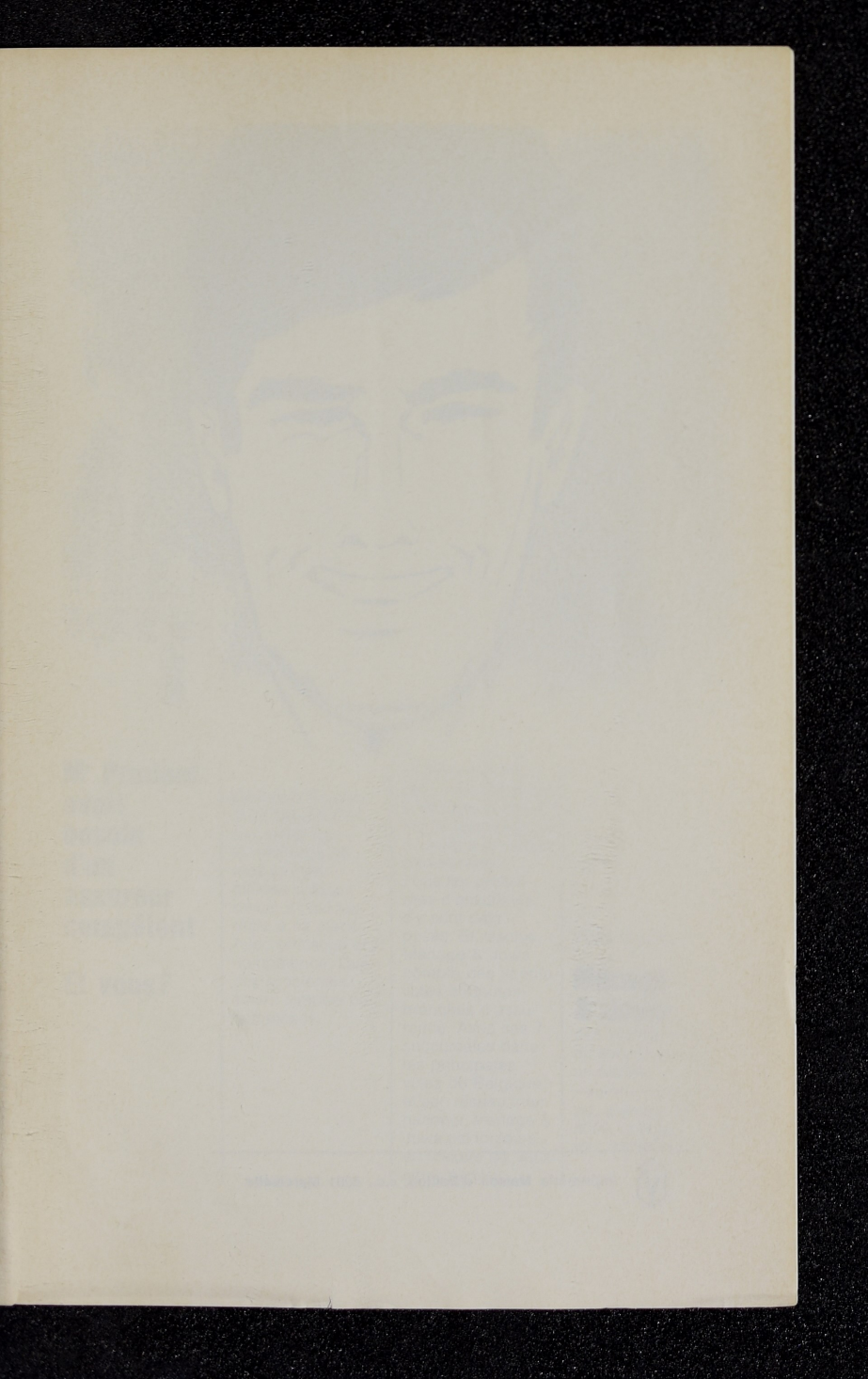
vous devez **EN CONFIANCE**
vous adresser à

S. C. MAISON D'ÉDITION

96, avenue de Philippeville - MARCINELLE
Tél. : 07/36.25.36 - 36.45.95 (Belgique)

son imprimerie est des mieux outillées, très moderne,
hautement qualifiée, réalisant les compositions les
plus difficiles, elle est au service de la Science et
de la Technique (Chimie - Mathématiques - Physique
- Médecine - etc.)

Elle réalise pour vous : Livres et Revues - Périodiques - Fiches
Techniques - Rapports - Annuaires - Catalogues - etc... ainsi
que toute la publicité.



POUR
TOUS VOS
IMPRIMÉS

MAISON D'ÉDITION

MAISON D'ÉDITION

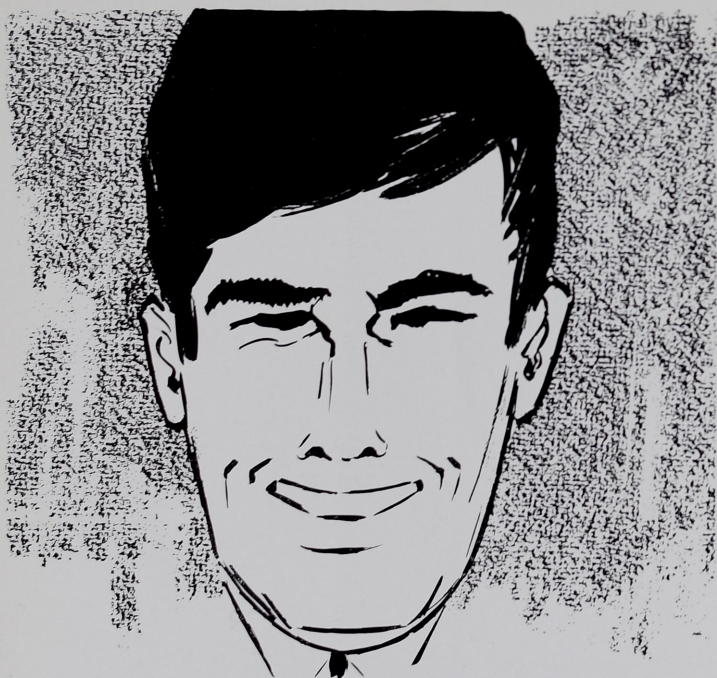
MAISON D'ÉDITION

MAISON D'ÉDITION

MAISON D'ÉDITION



Imprimerie Maison d'Édition, s.c., 6001 Marcinelle



**Mr Prudent
avait
besoin
d'un
assureur
compétent**

Et vous?

Monsieur Prudent avait besoin d'un conseiller qui le décharge de tous ses problèmes d'assurance. Et qui les règle à sa place. Avec efficacité et compétence. Que ces problèmes soient simples ou complexes.

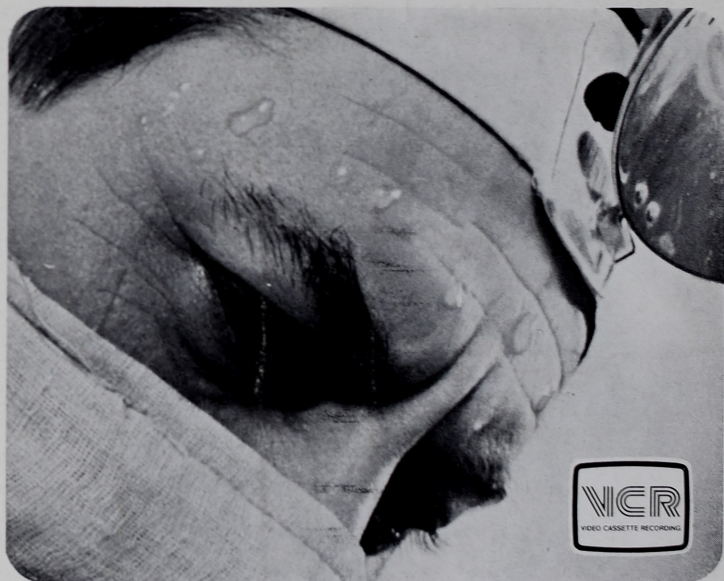
Et Monsieur Prudent s'est adressé à Ménage & Jowa. Parce que Ménage & Jowa a un siècle d'expérience. Tous les problèmes d'assurance s'y sont déjà posés. Et résolus. Ménage & Jowa compte des spécialistes en toutes branches d'assurance. Avec ses 7 succursales dans les principales villes de Belgique et son réseau international, Ménage & Jowa est toujours en mesure de vous aider partout.

Votre solution :

**Ménage
& Jowa**

des professionnels
du service depuis
un siècle.

bd. d'Avroy, 53
4000 - Liège
tél : 04/32.38.77



L'IMAGE COULEUR + LE SON SUR CASSETTES

Oui, ça y est : le Video-Cassette-Recorder Philips (VCR) enregistre directement à partir d'une caméra TV n'importe quelle scène, ou, raccordé à un récepteur, vos programmes TV...

Le VCR Philips - système parfaitement au point - est un outil didactique de qualité aux multiples applications.

Voici un exemple d'utilisation à l'université : ce que le chirurgien voit, ce qu'il dit, ce qu'il fait - en gros plan et en couleurs - est réellement « filmé sur cassette », instantanément visionné et peut être aussitôt reproduit autant de fois qu'on le veut sur un écran TV ou simultanément, sur 10, 50, 100 autres écrans. Ainsi le VCR Philips est un appareil extraordinaire pour accélérer la formation et assurer la diffusion de l'information médicale à tous les stades de la spécialisation.

Le VCR Philips permet l'enregistrement en noir et blanc et en couleur. Il reproduit parfaitement l'image et le son avec la facilité du procédé cassette (effacez, réutilisez...).

Raccordé à un poste de TV normal, il peut enregistrer une émission intéressante pendant votre absence grâce à la minuterie automatique - ou emmagasiner les images d'une émission pendant que vous en regardez une autre!

Le VCR Philips : du matériel professionnel qu'un amateur peut faire fonctionner, moins cher qu'un récepteur de télévision couleur!

Informez-vous

Usage professionnel, industriel et didactique

mble rue des Deux-Gares 80
1070 Bruxelles

Usage privé

Philips Place de Brouckère 2
1000 Bruxelles